



**Rapport annuel
sur le prix et la qualité du
Service Public de
Prévention et de Gestion
des Déchets
2018**

SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI	3
1)	Le périmètre	3
2)	La compétence.....	4
3)	L'organisation du service.....	4
4)	Les modalités d'exploitation.....	5
5)	Faits marquants de l'année 2018.....	8
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	9
1)	Les bacs roulants.....	9
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	11
3)	Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV).....	11
4)	Les composteurs domestiques.....	12
C.	LA COLLECTE.....	14
1)	Données de cadrage 2010-2018.....	14
2)	La collecte des déchets provenant des ménages	14
3)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages	21
4)	Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.....	22
D.	LE TRAITEMENT	23
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO....	24
F.	MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS	28
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	31
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine	31
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	31
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.....	31
4)	La lutte contre l'errance animale	33
H.	Synthèse des indicateurs techniques 2003-2018.....	36
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	37
A.	Dépenses d'investissement du service	37
B.	Dépenses de fonctionnement du service.....	39
C.	Modalités de financement	39
III.	PERSPECTIVES.....	43
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS.....	45
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	51
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE	55
	ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE	56
	ANNEXE 5 : Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2018 (base 100 en 2010).....	58

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

C'est donc le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) qui en a précisé les modalités. Rappelons que cette loi (article 98) a fait évoluer sa dénomination en devenant le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'est donc plus traitée depuis le rapport annuel 2014 du TCO. Seules les activités du centre de tri de l'ouest étaient encore gérées par le TCO jusqu'au 31 décembre 2017. A compter du 1^{er} janvier 2018, l'ensemble du traitement est sous maîtrise d'ouvrage ILEVA.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « l'élimination des déchets des ménages et assimilés ».

En 2018, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui en 2018 représentent 214 795 habitants (source population municipale).

2) La compétence

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération assure notamment la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...),
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants...,
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté,
- le développement des actions de prévention et de tri des déchets.

La Direction de l'Environnement exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages et l'enlèvement et le traitement des épaves automobiles.

NB : Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour l'errance animale. La lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie sont désormais suivi par un chargé de mission dédié au sein de la Direction Générale des Services Techniques et du Développement Durable.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte principalement et en points de regroupement pour assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadéquat, revêtement inadapté, absent ou dégradé...),
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre et de manière très exceptionnelle, les bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ménagers

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par 3 prestataires privés, NICOLLIN OI, HCE et SUEZ-EOS.

De plus, le TCO assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (anciennement Nicollin Réunion).

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR),
- les emballages ménagers recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes du Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- et les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

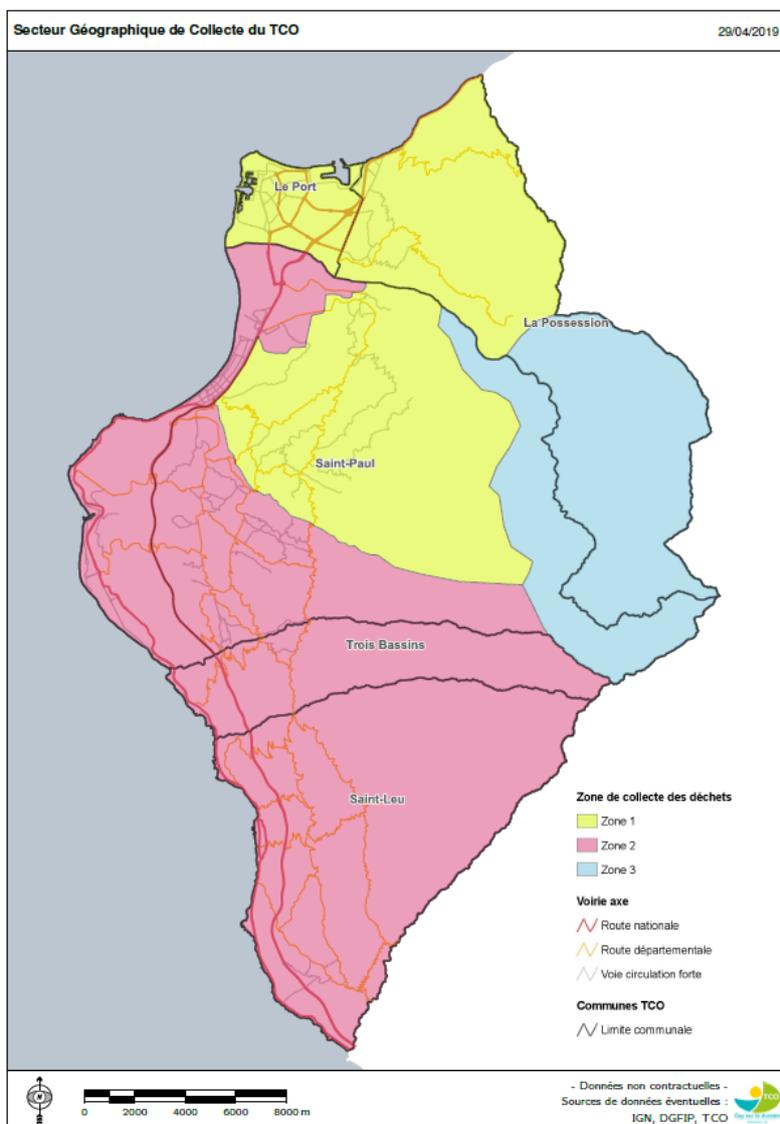
Flux	Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014
Ordures ménagères	2 fois par semaine en zones denses ou touristiques et maintien de la C2 sur les centres-villes et les grands ensembles 1 fois par semaine partout ailleurs
Emballages et papiers	1 fois tous les 15 jours
Déchets végétaux	2 fois par mois en été et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année Collecte 5 ^{ème} semaine (rattrapages ou collectes exceptionnelles)
Encombrants	1 fois par mois sauf au Port 1 fois tous les 15 jours Collecte 5 ^{ème} semaine (rattrapages ou collectes exceptionnelles)
Verre	1 fois tous les 15 jours

4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
2	Bornes à verre et bornes enterrées	Ensemble des communes du TCO	LRVP
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	VERLEO

Les collectes des déchets ménagers et assimilés sont assurées par 3 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante :



Types de collecte	Zones géographiques	Prestataires de services depuis le 01/08/14
Collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages recyclables ménagers	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI
	Mafate (Zone 3) (essentiellement des Ordures résiduelles)	Convention TCO/ONF/Parc National

Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de La Possession et du Port (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	EOS depuis le 01/12/2017
	Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	EOS depuis le 01/12/2017
Collecte du verre en colonne (borne)	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI

Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée en début d'année 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA (transfert de sites et de la gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), le TCO a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri jusqu'au 31 décembre 2017 via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 01^{er} janvier 2013. En effet, après modification des statuts d'ILEVA, les centres de tri du Sud et de l'Ouest ont été repris en maîtrise d'ouvrage par le syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, l'exploitation des déchèteries et centres de propreté (la gestion du haut de quai et l'accueil des usagers) a été renouvelée à la SEM Cycléa en septembre 2018. Le vidage des caissons a été attribué en décembre 2017 à l'entreprise Nicollin SAS et les prestations ont démarré mi-janvier 2018.

CYCLEA s'est également vu renouveler l'exploitation de la fourrière animale courant 2017 ainsi que la gestion du marché de veille environnementale en juin 2018.

La collecte des dépôts sauvages a été de nouveau confiée à la société SUEZ en 2018, prestataire depuis 2012.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (NICOLLIN REUNION précédemment).

5) Faits marquants de l'année 2018

L'année 2018 a été marquée par les évènements suivants :

- L'épidémie de dengue qui s'est accentuée avec la mise en place par le TCO de 66 opérations de nettoyage de quartiers / vide fond de cour / collectes d'encombrants renforcés avec le déploiement de moyens supplémentaires de collecte afin de contenir l'expansion de l'épidémie ;
- Des évènements climatiques qui se sont succédés :
 - o BERGUITTA en janvier 2018,
 - o DUMAZILE en mars 2018,
 - o FAKIR en avril 2018,
- Des mouvements sociaux qui ont impactés le service :
 - o grève de NICOLLIN OI fin janvier 2018,
 - o mouvement des gilets jaunes en novembre 2018,
- L'ouverture de la déchèterie éphémère de Dos d'Ane en juin 2018 pour apporter une solution de proximité dans ce quartier.
- L'incendie du Trokali et de la déchèterie de St-Laurent en août et novembre 2018
- La poursuite des projets de secteur (projet de mutualisation des moyens opérationnels entre les différents acteurs, de mobilisation sociale et de co-construction des projets avec les usagers et d'appropriation du domaine public) :
 - o Bouillon / La Perrière en mars 2018
 - o Savanna en avril 2018
 - o Eperon en juin 2018
 - o Epuisement / Titan toujours en cours
- Le renouvellement de plusieurs marchés publics dont certains initiés en 2017 : exploitation des déchèteries, démarrage du marché de vidage des caissons des déchèteries, collecte des corbeilles de propreté urbaine, veille et médiation environnementales, collecte des épaves automobiles, entretien et nettoyage des bornes enterrées, résorption des dépôts sauvages...

B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

1) Les bacs roulants

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte du service public, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercles, de roues...), dont le volume est fonction de la taille du ménage (ou du besoin pour les professionnels). Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1^{er} avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance). Le marché s'est terminé en juin 2015 et a été renouvelé à partir de juillet 2015, avec le même prestataire - OTTO Environnement.

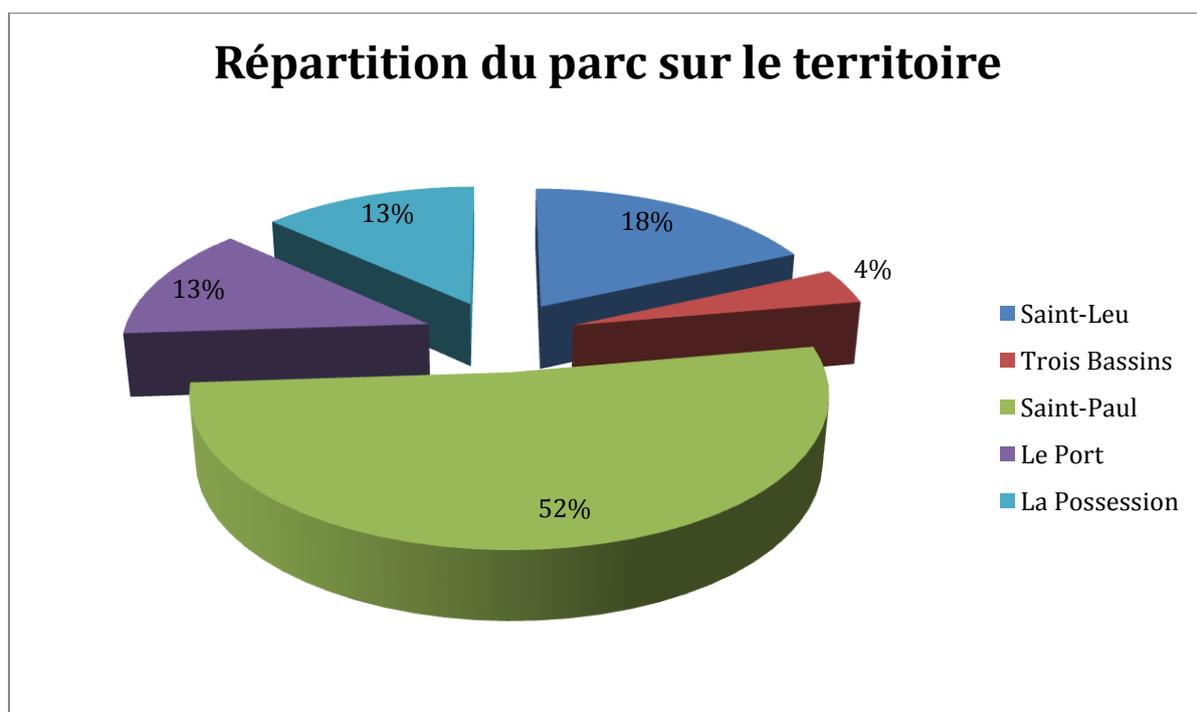
Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

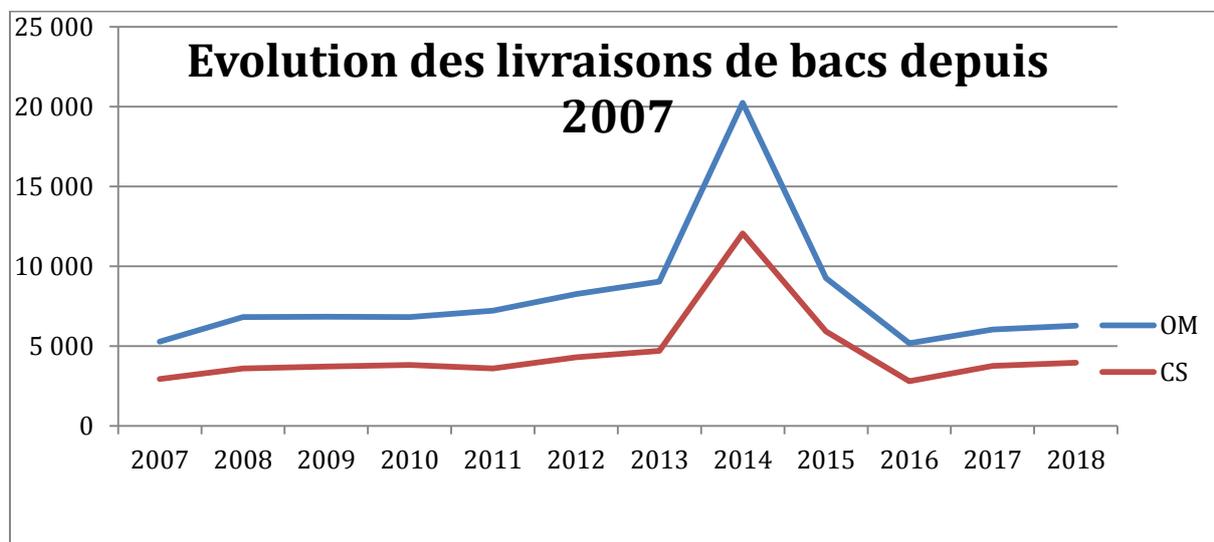
Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

A la fin 2018, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO représente **195 899 unités**, dont 106 001 bacs d'ordures ménagères (54%) et 89 698 bacs d'emballages recyclables (46%).



L'année 2018 confirme le retour à une croissance normale du parc, conforme aux années précédentes (2007-2012, 2016-2017) :

- augmentation du parc en nombre de bac : +2,1%
- augmentation du parc en volume : +3,4%



La stabilisation de cette croissance se poursuit, suite à la modification des modalités d'attribution des bacs roulants, sur décision des élus de la Commission Services Publics depuis janvier 2016, comme suit :

- suppression des dotations supplémentaires (étude au cas par cas)
- suppression des changements de volume (étude au cas par cas)
- obligation de faire une déclaration de vol ou de perte de contenants auprès de la gendarmerie nationale ou de la police nationale ou municipale, pour un remplacement.

Le taux de casse (remplacement de bacs détériorés, volés, brûlés ou tombés dans les bennes), après avoir fortement augmenté en 2017 (+22% par rapport à 2016), connaît une baisse importante de 7,8% par rapport à 2017.

Ce taux représente 56% de l'ensemble des bacs neufs livrés en 2018.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	
Nouvelle dotation	Remplacement	Total
4 467	5 775	10 242
44%	56%	

Les réparations de bacs roulants sont restées les mêmes en 2018 par rapport à 2017 (3 543 éléments en 2018 / 3 585 éléments en 2017).

Cela s'explique par la vétusté des bacs de l'ancien prestataire, LRVP, en charge de cette prestation jusqu'en 2006. De ce fait, les bacs n'étant plus réparables, ils sont donc remplacés entièrement.

Aussi, l'année 2018 aura-t-elle été marquée par une croissance normale des dotations et une légère diminution des réparations de bacs roulants, suite aux nouvelles règles de dotation mises en œuvre.

Toutefois, deux faits sont à prendre en considération pour l'activité 2018 :

→ Difficultés de gestion du stock de bacs par notre prestataire : plusieurs ruptures de stock ont engendré des mécontentements des usagers et une activité en « dents de scie ». Ce dernier s'est donc vu appliquer des pénalités ;

→ Les derniers événements survenus en fin d'année 2018 (manifestation des gilets jaunes) ont entraîné une explosion des demandes de remplacement de bacs brûlés (environ 1 000 bacs) qui impactera le budget et l'activité de 2019.

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation est assurée depuis le 30 décembre 2016 par la société MDOI. Avec la notification de ce nouveau marché, l'objectif fixé a été d'engager une programmation pluriannuelle de remplacement du mobilier dégradé. Ainsi en 2018, 430 corbeilles ont été posées pour un parc total de 2 084 cuves, soit un taux de remplacement de 39.16% depuis 2016.

Saint-Leu	Trois-Bassins	Le Port	La Possession	Saint-Paul	Stock	TOTAL
23	36	50	25	166	130	430

3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

En 2016, le TCO a mené une opération de densification et de redéploiement des équipements de collecte du verre dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte avec Eco Emballages (devenu CITEO). Celle-ci avait permis d'atteindre les objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain) avec la mise en place de 73 bornes supplémentaires, portant le parc à 501 unités pour 212 074 habitants.

En 2017, la collectivité avait procédé essentiellement à des remplacements ponctuels d'équipements dégradés. Quelques bornes acquises fin 2017 ont été déployées en 2018 lors des dégradations enregistrées.

Néanmoins, avec le mouvement social des Gilets Jaunes, 36 bornes ont fait l'objet de dégradations volontaires (incendies) venant impacter la proximité offerte aux usagers. Au total sur 2018, le parc de bornes a diminué de près de 8%.

	Nombre de bornes		Delta (en nb de bornes)	Ratio hab 2018	Ecart par rapport à l'objectif (1/450)
	2017	2018			
La Possession	67	60	-7	550	-22%
Le Port	75	64	-11	544	-21%
Saint-Paul	246	232	-14	455	-1%
Trois-Bassins	28	26	-2	274	39%
Saint-Leu	85	80	-5	421	6%
TOTAL	501	462	-39	463	-3%

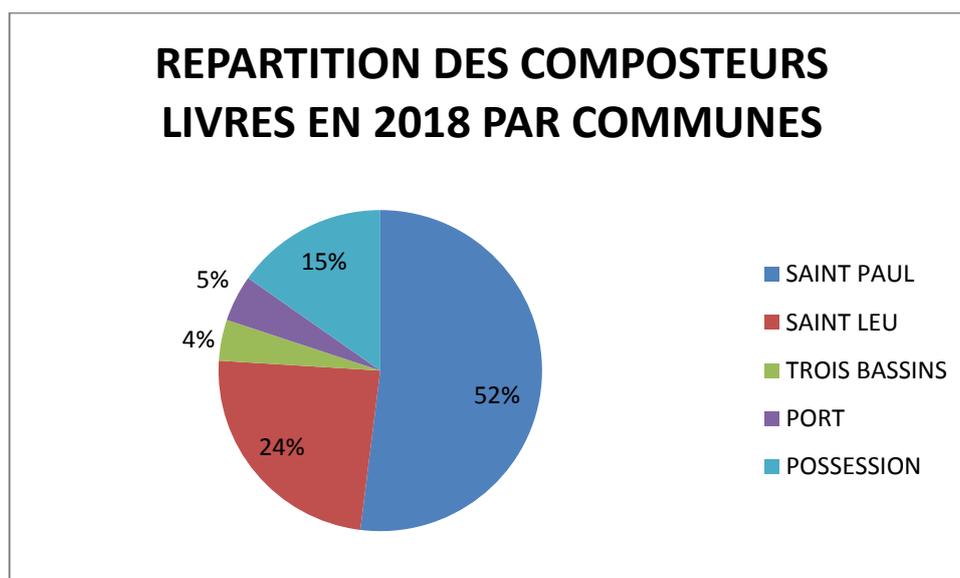
Globalement, le parc reste globalement bien dimensionné avec un léger dépassement du ratio national (450 hab/borne). Outre les dégradations enregistrées en fin 2018, la disparité de dotation est due également aux spécificités urbaines de chaque commune où les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus ont un besoin d'équipement en borne à verre inférieur au ratio national, en particulier à Trois Bassins à contrario des communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

4) Les composteurs domestiques

Un marché a été attribué depuis septembre 2014 à un nouveau prestataire VERLEO. Ce marché s'est achevé fin 2018.

Depuis fin décembre 2016, le TCO avait décidé l'arrêt total des composteurs en bois car ils avaient une durée de vie trop limitée.

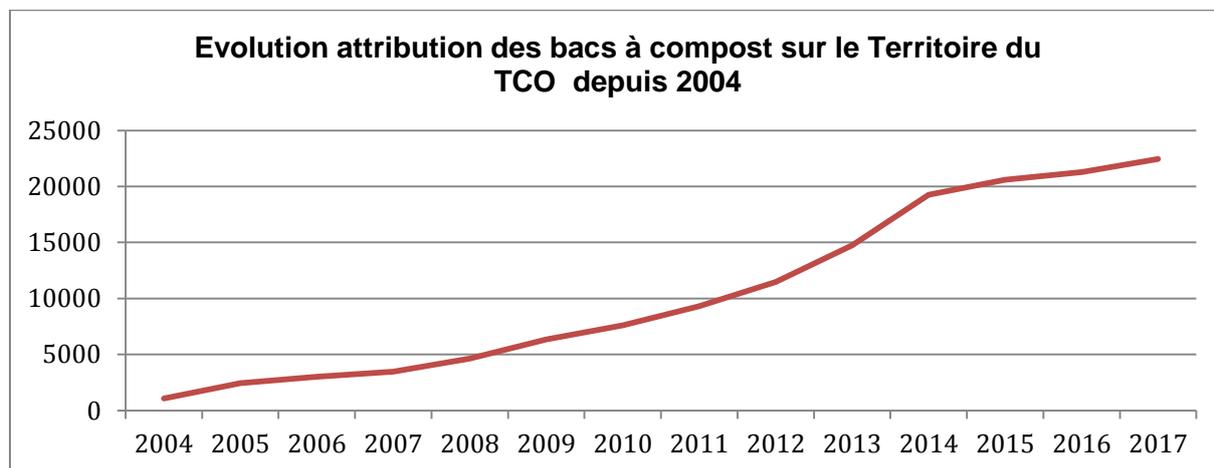
Le nombre de composteurs plastiques livrés sur le territoire en 2018 est de 1091 avec 793 unités en 350L et 298 unités en 750L (contre 1172 en 2017).



Le Territoire de la Côte Ouest compte 23540 bacs à compost soit une augmentation de 4,7%.

Ainsi, environ 4 000 tonnes de bio-déchets seraient détournées chaque année.

La part de l'habitat pavillonnaire disposant d'un composteur est de 37%. Par rapport à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2025, si le compostage individuel était une option retenue pour ce tri, au niveau de l'habitat pavillonnaire, il faudrait toucher encore plus de 36 500 foyers soit, la livraison de 6140 composteurs par an à partir de 2019...



5) Bornes enterrées pour les ordures résiduelles, les emballages recyclables, le verre

La collectivité a testé en 2013 un mode innovant de collecte en apport volontaire au boudrome de l'Hermitage les Bains, avec l'installation de 4 conteneurs enterrés à destination de 5 restaurateurs (déchets d'OMR, ERM, verre). Ces conteneurs sont équipés de trappe d'introduction dont le contrôle d'accès était initialement garanti par un système d'ouverture nécessitant un badge magnétique. Les objectifs visés étaient : une meilleure intégration visuelle dans l'environnement, un gain de place, une optimisation des collectes grâce à des fréquences de vidage réduites. Les résultats sont mitigés, outre l'enjeu d'intégration paysagère (odeurs, coûts de fonctionnement élevés, dysfonctionnements et dégradations des bornes d'introduction), ils n'ont pas permis un plus large déploiement.

Au regard de ces bilans mitigés, en 2016, la Collectivité avait décidé de mettre fin au contrôle d'accès afin de limiter les dégradations. De plus, pour un meilleur traitement des odeurs potentielles, une saisonnalité des nettoyages a été mise en place avec des interventions plus fréquentes en période estivale. C'est la SPL TAMARUN qui était chargée de cette prestation de nettoyage jusqu'en février 2018. Après remise en concurrence, c'est la société LRVP qui a été attributaire dudit marché.

Il est à noter qu'en fin 2018, deux des quatre bornes sont hors service. Ces dernières n'ont pas forcément impacté le service car la production de déchets a chuté avec la fermeture de certaines enseignes sur cette zone littorale.

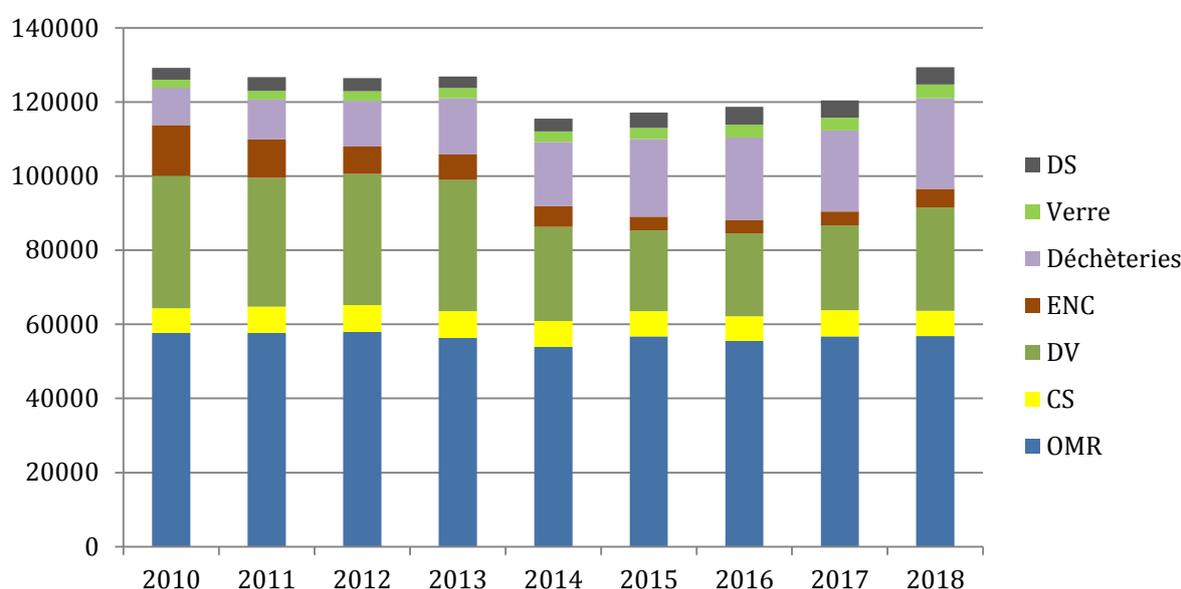
C. LA COLLECTE

1) Données de cadrage 2010-2018

Depuis 2010,

- ⇒ -15% des tonnages collectés en porte à porte ;
- ⇒ + 115% des tonnages pour l'apport volontaire ; les tonnages ont plus que doublé avec plus de 22% du total global de la production de déchets contre moins de 10% en 2010 (et 13% en 2013 avant la mise en place des réductions de fréquence de collecte) ;
- ⇒ Il avait été observé depuis les changements de fréquence en 2014, une baisse globale des tonnages collectés. Depuis 2018, le niveau revient à celui comparable de 2010.

Evolution des tonnages collectés de 2010 à 2018



2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte qui est assuré sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès, collectées en points de regroupement.

En complément de cette collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 13 déchèteries de l'agglomération, au niveau des points d'apport équipés de bornes spécifiques (enterrées ou aériennes) et de compacteurs solaires (les Kompactali). Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 34 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes collectées	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279	56 424	56 459
Variation (tonnes)	3428	-408	-78	-1 608	-2 609	2 996	-1 119	+1 145	+35
Variation (%)	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%	5,61%	-1,98%	+2%	+0,57%
kg/hab	282	275	275	266	253	265	261	265	264
Variation (kg/hab)	11	-7	-0,4	-8,2	-13,9	12,8	-4,7	4	-1
Variation (%)	4,06%	-2,48%	-0,15%	-2,97%	-5,21%	5,06%	-1,76%	1,47%	-0,38%

Les tonnages collectés en ordures ménagères sont sensiblement identiques à ceux collectés en 2017. Par rapport à l'année 2010, les tonnages collectés ont néanmoins diminué de 2,5% (de 6,4% par habitant).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuilage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les tonnages collectés à Mafate sont estimés pour 2016 et 2017 car le prestataire assurant le transport pour le compte de l'ONF n'a pas facturé certains mois de prestation pour cause de justificatifs erronés.

MAFATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes collectées	172	148	159	169	181	217	178*	261*	304
Variation (tonnes)	24	-24	11	10	11	36	-39	83	43
Variation (%)	16,22%	-13,95%	7,43%	6,53%	6,58%	20,17%	-17,96%	46,63%	16,53%
kg/hab	278	239	257	274	292	351	288	422	491
Variation (kg/hab)	39	-39	18	17	18	59	-63	134	77
Variation (%)	16,22%	-13,95%	7,43%	6,53%	6,58%	20,17%	-17,96%	46,63%	18,25%

*estimation

Il est constaté une tendance globale à la hausse liée à la fréquentation touristique des îlets. Par rapport à 2010/2011, la quantité de déchets évacués en 2018 a doublé.

▪ **Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers**

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri du Port géré par Cycléa (délégation de service public), pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes collectées	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	6 801	6 623	6 983	6 833
Variation (tonnes)	437	419	215	22	-271	-222	178	360	-150
Variation (%)	7.04%	6.30%	3.03%	0,30%	-3,71	-3,16%	-3,00%	5,44%	-2,15%
kg/hab	32	34	35	35	33	32	31	33	32
Variation (kg/hab)	1	2	0	0	-1	-1	-2	2	-1
Variation (%)	3.22%	6,25%	0%	0%	-2,94%	-3,03%	-6,00%	4,82%	-3%

Suite à la hausse des tonnages collectés engagés en 2017, en 2018 une légère baisse est de nouveau apparue due aux événements climatiques du début d'année et aux mouvements sociaux de 2018 (grève du collecteur et gilets jaunes).

▪ **Les collectes sélectives : les emballages en verre**

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 462 bornes sont réparties sur le territoire fin 2018.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes collectées	2 202	2 387	2 556	2 709	2 810	3 059	3 337	3 502	3 636
Variation (tonnes)	119	185	169	153	101	249	279	165	134
Variation (%)	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	8,00%	4,94%	3,83%
kg/hab	10,72	11,24	12,18	12,89	13,29	14,39	15,74	16,42	17,0
Variation (kg/hab)	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12	1,3	0,8	1	0,58
Variation (%)	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%	9,91%	5,6%	4,33%	3,53

Les tonnages collectés continuent à être en augmentation malgré le nombre de points d'apport volontaire qui ont été dégradés suite aux mouvements des gilets jaunes.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant reste inférieur de près de 50% au ratio national. Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteille de Dodo et Fisher). La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise de CITEO (anciennement dénommé Eco-Emballages).

Enfin, les collectes sont assurées par l'entreprise Nicollin OI qui dispose de deux camions grappin équipés de pince spécifique.

▪ Les collectes sélectives : les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupement. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 17.

La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en hiver (de mai à novembre) et de deux fois par mois en été (décembre à avril), sauf pour la Commune du Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Ces prestations sont réalisées par HCE qui assure cette collecte sur les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul (partie nord). Sur le reste du territoire (sud et zone littorale de Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu), c'est NICOLLIN OI qui a assuré la collecte jusqu'en novembre 2017, date à partir de laquelle cette prestation a été attribuée à un nouveau prestataire, SUEZ-EOS.

Les tonnages collectés en porte à porte sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes collectées	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422	22 932	27 950
Variation (tonnes)	1 510	-967	-917	-74	-9 966	-3 647	672	510	5 018
Variation (%)	4,41%	-2,70%	-2,63%	-0,21%	-28%	-14,36%	3,00%	2,27%	21,88%
kg/hab	174	166	169	168	120	102	106	107	130
Variation (kg/hab)	4	-8	1	-1	-47	-16	-1	2	23
Variation (%)	2,35%	-4,59%	0,6	-0,60%	-28,31%	-13,45%	1,00%	1,68%	21,50%

En 2018, les tonnages collectés de déchets végétaux ont très nettement progressé sur l'ensemble du territoire suite aux différents événements climatiques successifs du début d'année.

▪ Les collectes sélectives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 1 fois tous les 15 jours. Les moyens

affectés au service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 17.

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, table de cuisson, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes collectées	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3718	3648	3 704	5 000
Variation (tonnes)	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298	-1 901	-70	56	1296
Variation (%)	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%	-33,83%	-2,00%	1,55%	34,99%
kg/hab	66	50	35	33	27	17	17	17	23
Variation (kg/hab)	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1	0	6
Variation (%)	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	6,00%	0,95%	35,29%

Les tonnages d'encombrants collectés en porte à porte affichent une **très nette augmentation (+35%)** par rapport à 2017. Cette augmentation est manifestement liée aux opérations de lutte contre la dengue menées en 2018.

▪ L'apport volontaire en déchèterie

Les déchèteries ou centres de propreté sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations, les artisans et commerçants peuvent déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux administrations, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tous déchets confondus, est strictement limité à 4m³ et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter :

- Les déchets non dangereux :
 - Emballages recyclables (papiers-cartonnettes, journaux et magazines, plastiques et métaux, verre) ;
 - Les cartons ;
 - Les encombrants ;
 - Les déchets verts ;
 - Les métaux ;
 - Les gravats ;
 - Les textiles ;

- Les déchets dangereux :
 - o les huiles de vidange ;
 - o les batteries ;
 - o les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique Ménagers ;
 - o les lampes et néons ;
 - o les piles et accumulateurs.

Face au constat de recrudescence de dépôts sauvages composés de placoplâtre sur le territoire, un caisson permettant l'apport de ces déchets a été implanté dans les déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de La Possession : Saint Laurent - rue Thomas Sankara
- Commune de Saint Paul : boulevard Jacob de la Haye
- Commune de Saint Paul : Hermitage les Bains- avenue de Bourbon
- Commune de Saint Leu : chemin Georges Thénor

Le TCO dispose de 12 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à CYCLEA (accueil et orientation des usagers, entretien du site...). L'enlèvement des caissons est effectué par Nicollin SAS et son sous-traitant Nicollin OI.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Herrmitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
Saint Paul	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Saint-Leu	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara

A ce parc de déchèteries permanentes, il faut ajouter la déchèterie éphémère de Dos d'Ane, inaugurée en juin 2018 et ouverte à titre expérimental en 2018 deux samedis par mois de 8h à 15h en alternance avec les collectes porte à porte des encombrants et déchets verts.

Le tonnage global tous déchets confondus collectés en déchèterie en 2018 s'élève à 24 755 tonnes, répartis comme suit :

- 23 144 Tonnes de déchets non Dangereux
- 1 611 Tonnes de déchets Dangereux

Evolution des tonnages collectés (déchets non dangereux hors textiles – flux identiques depuis 2010) :

Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995
Variation (tonnes)	1577	107,1	1489,64	2799,07	2 044	3 200	1 334	-444	+2 734
Variation (%)	19%	1%	15,14%	25%	14,47%	19,79%	6.9%	-2,14%	+ 13 %
kg/hab	47	46	54	67	76	91	98	95	106
Variation (kg/hab)	7	-1	7	13	9	16	3,5	-3	+ 11
Variation (%)	17,50%	-2,10%	15,21%	25%	13,64%	21,33%	3.8%	-2,72%	+11.6 %

Evolution des tonnages collectés (déchets dangereux)

	Batteries	Huile	Piles
Total 2018	118	27	5,9
Total 2017	169	NC	4,95
Total 2016	135	52,65	6,266
Total 2015	130	39,87	6,625
Total 2014			4,86
Delta 2018/2017	- 30%	NC	+ 18%

Evolution des tonnages collectés (DEEE – Déchets d'équipement Electrique et Electronique) :

Déchèteries (DEEE)	2014	2015	2016	2017	2018
GEM HF (T)	385,3	448,9	459,2	492,3	530.61
GEM F (T)	306,9	332,2	343	385,3	401.27
ECRANS (T)	178	181,3	139,8	110,6	66.80
PAM (T)	308	404,9	414,3	463,3	462.41
Total DEEE (T)	1 178	1 367	1 356	1451,5	1 461.09
Variation (tonnes)		189,1	-11	95	+ 9.59
Variation (%)		16%	-1%	7,02%	+ 0.7 %
kg/hab	5,572	6,433	6,395	6,804	6.74
Variation (kg/hab)		0,860	-0,037	0,409	- 0.064
Variation (%)		15,44%	-0,58%	6,39%	- 0.7 %

Le tonnage des DEEE collectés sur les déchèteries reste stable avec la fermeture des déchèteries durant les deux semaines du mouvement des gilets jaunes en novembre 2018.

Pour rappel, le TCO s'est positionné comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries pour collecter les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (D3E). Ces déchets relèvent d'une filière Responsabilité Elargie des Producteurs – REP et à ce titre, la gestion de ce type de déchets est prévue dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payée par le consommateur. Ils ne devraient donc plus être collectés par le TCO sur le territoire. Néanmoins, au vu du nombre de

DEEE présentés lors des collectes d'encombrants (qui ne peuvent être collectés simultanément), le TCO collecte ces équipements à travers son marché de dépôts sauvages.

L'utilisateur participe donc à travers une double participation pour la gestion des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (éco-contribution).

Les habitants sont invités depuis 2011 à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), voire en déchèteries s'il n'y a pas eu de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui les débarrassent gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation. Les déchèteries réceptionnent également l'ensemble des D3E collectés dans le cadre des ramassages de dépôts sauvages.

Après une légère diminution des tonnages collectés en 2017, on constate une hausse en 2018. Plusieurs explications à cette augmentation :

- un retour à la normale des prestations de vidage des caissons n'ayant plus occasionné de fermeture des déchèteries ;
- l'épidémie de dengue et les campagnes de sensibilisation invitant les citoyens à débarrasser leurs cours ;
- un ancrage progressif du « réflexe déchèterie » aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels pour certains déchets (encombrants, déchets verts, placoplâtre) comme le montre le graphique « Evolution des tonnages collectés de 2010 à 2018 » en page précédente où il est constaté la part des déchèteries augmenter de manière constante.

L'augmentation constatée est probablement amoindrie par plusieurs facteurs étant intervenus en 2018 :

- 15 jours d'interruption de service en novembre (Manifestation Gilets jaunes)
- La fermeture de certains sites comme la déchèterie de Thénor pour des travaux de rénovation (15 jrs), la déchèterie de la Possession avec plusieurs incendies dont la destruction complète du Trokali)

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Particuliers	112 934	134 856	176 570	190 529	172 059	-9,7 %
Professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	58 243	53 597	-7,9 %
Total	166 010	189 826	242 527	248 772	225 656	-9,3 %

La fréquentation, à l'instar des autres indicateurs de tonnages, est en baisse de 9 % en 2018. La fiabilisation de cette donnée est un objectif à poursuivre en collaboration avec le prestataire CYCLEA.

3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter certains déchets produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). Le TCO a dans ce cadre mis en place des collectes spécifiques :

- ⇒ 3 collectes par semaine des restaurateurs & hôtels de la zone littorale,
- ⇒ Des bornes enterrées à destination de restaurateurs de l'Hermitage,

- ⇒ Des compacteurs solaires pour des restaurateurs du port de St-Gilles,
- ⇒ 2 collectes par semaine des établissements scolaires.

Les tonnages générés par les collectes des restaurateurs et des établissements scolaires sont déjà intégrés au titre des ordures ménagères résiduelles (56 459 T). Les autres collectes ponctuelles (compacteurs et bornes enterrées) représentent environ 171 T supplémentaires sur l'année 2018.

4) Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.

Equipements :

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements comportant des bandes réfléchissantes.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ». Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux box, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01/08/14, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30.

Dégradations des voies :

En 2018 les remises en état des accotements des voiries dégradés par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte se sont poursuivies.

Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2018 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux, et d'autre part supprimer progressivement les points dangereux existants (conformément à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie).

D. LE TRAITEMENT

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. L'ensemble des déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants:

- Ordures ménagères résiduelles :
 - ⇒ Acheminement direct ou via un quai de transit vers l'ISDND d'ILEVA
- Déchets végétaux :
 - ⇒ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
 - Au Port : valorisation par du compostage
 - A Saint-Leu et Saint-Paul : broyage
- Pré-tri des encombrants et tri des emballages :
 - ⇒ Emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par CYCLEA,
 - ⇒ Encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de CYCLEA ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

L'ensemble des données relatives au traitement des déchets sera intégré dans le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets 2018 produit par ILEVA.

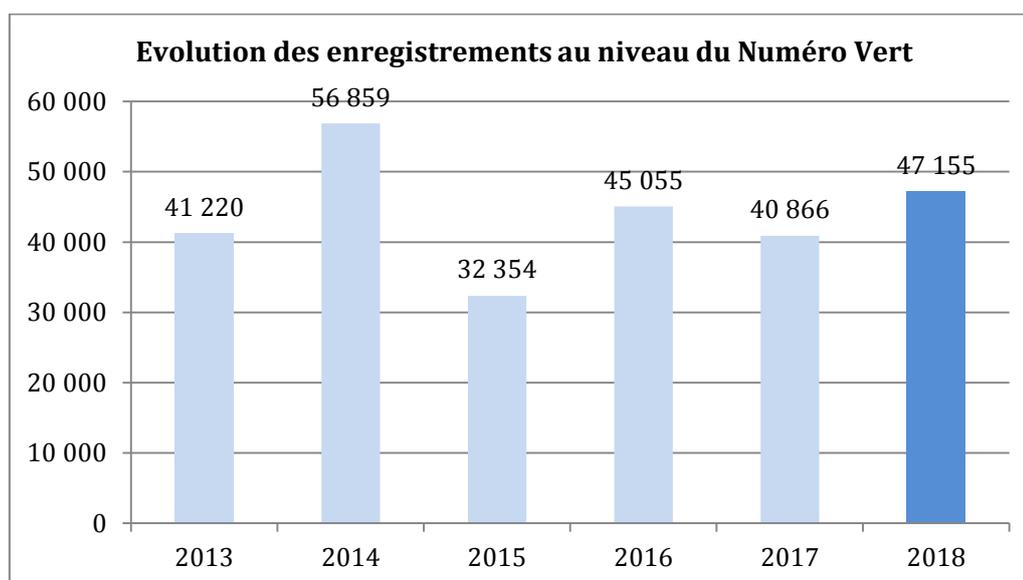
E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, le TCO a internalisé la gestion du centre d'appels téléphoniques.

Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation, AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (work flow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée aux prestataires responsables du traitement de celles-ci, le suivi des tâches et des délais de résolution.

- **Nombre d'enregistrements : 47 155 (+15% / 2017)**



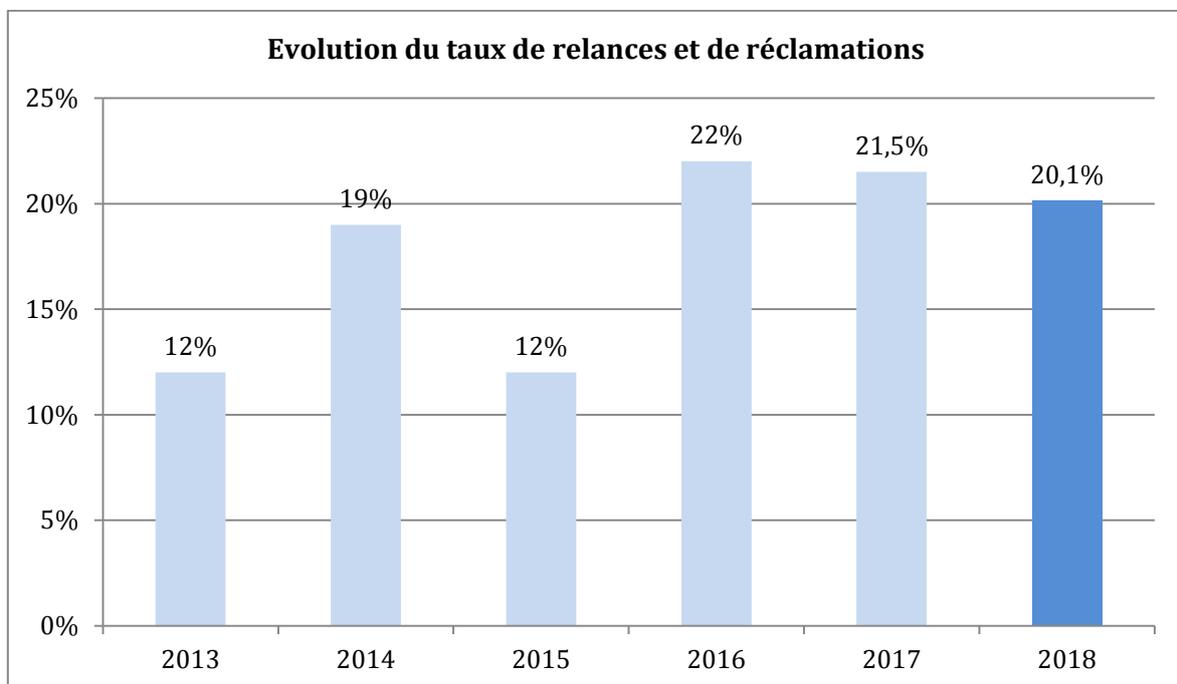
L'importante augmentation entre 2017 et 2018 des enregistrements au niveau du Numéro Vert a trois causes :

- Le déploiement de nouveaux formulaires en ligne qui a engendré un surcroît de demandes ;
- Le passage de BERGUITTA et la grève de NICOLLIN OI en janvier 2018 : +266 % en janvier / moyenne annuelle pour les réclamations et les relances liées aux collectes ;
- Le mouvement des gilets jaunes :
- 8 047 demandes en 2018 concernant des demandes de dotation de bacs suite aux dégradations subies durant le mouvement des gilets jaunes (soit +20% par rapport à 2017).

- **Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations :**

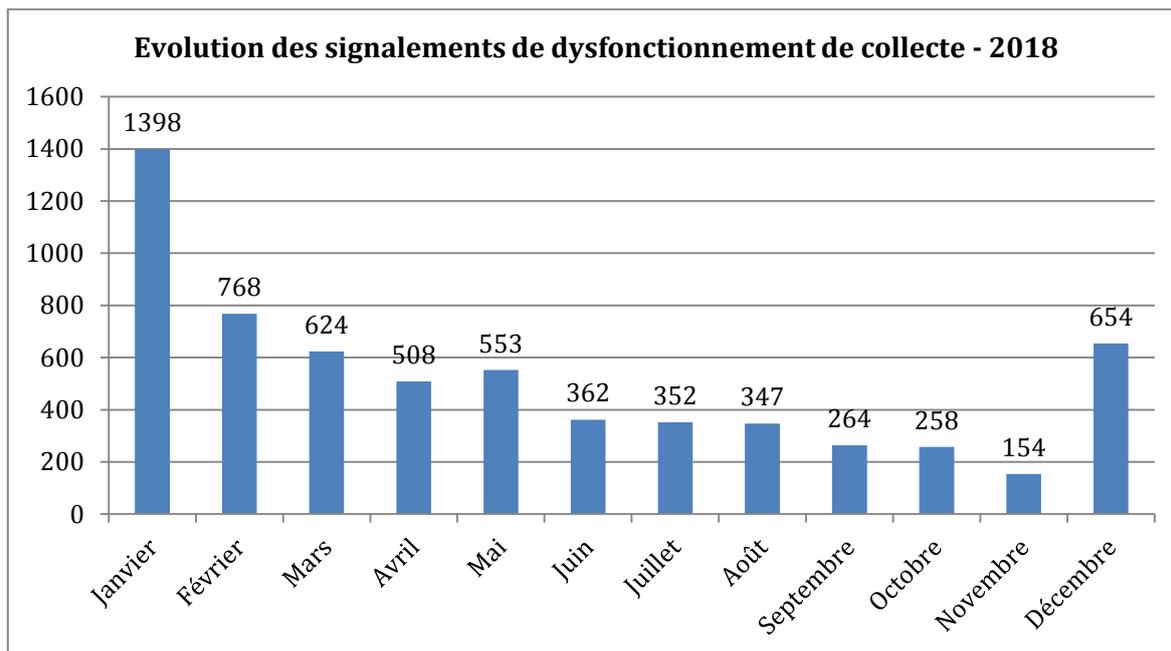
- **Les réclamations :** 6 504 dont 6 242 concernant des signalements de dysfonctionnement de collectes
- **Les relances :** 2 991 dont 981 concernant des signalements de dysfonctionnement de collectes et 962 des demandes de dotation en bacs roulants

Soit un taux de relances / réclamations de **20,14 % en baisse par rapport à 2017** malgré les événements exogènes qui ont impacté la qualité du service (événements climatiques et mouvements sociaux), mais qui demeure néanmoins important.

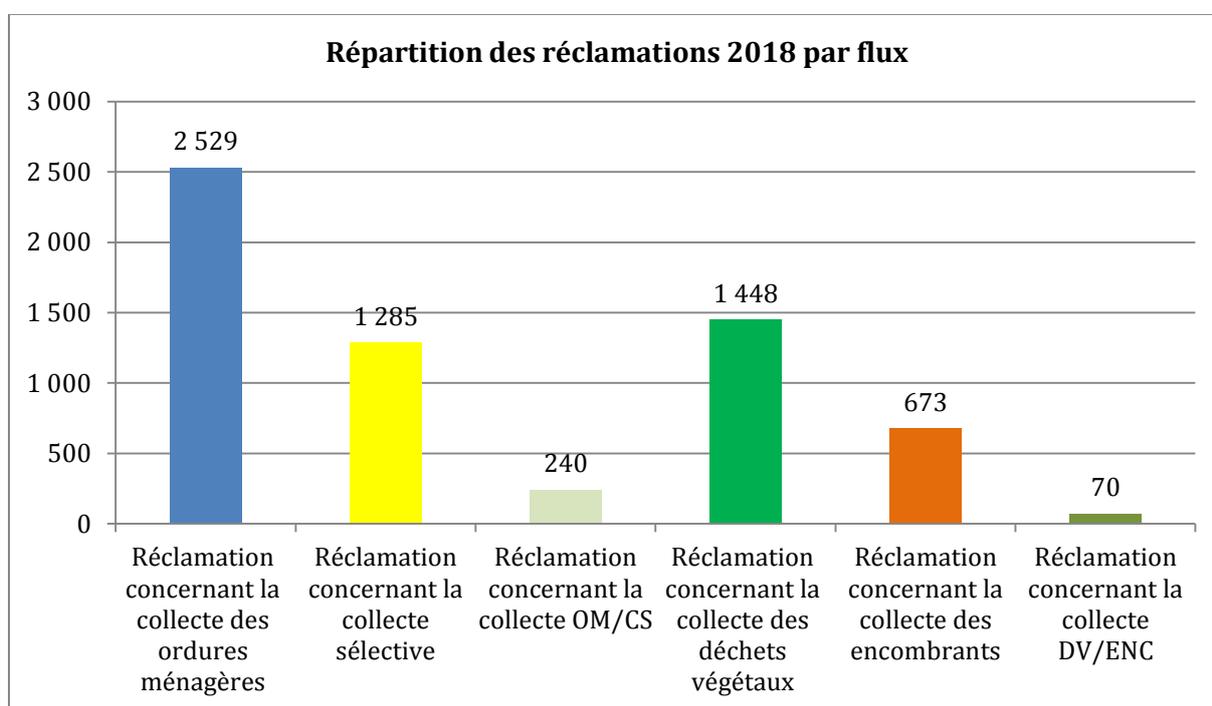


Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :

6 245 dysfonctionnements de collecte ont été enregistrés auprès du Numéro Vert, soit une augmentation de 31% entre 2017 et 2018 (événements climatiques, mouvements sociaux).



La moyenne mensuelle 2018 des réclamations est sensiblement similaire à 2017 (419 signalements par mois) en ne prenant pas en compte les mois de janvier et décembre (auquel cas moyenne mensuelle de 520 signalements par mois).



Suite aux divers aléas de 2018, les signalements de dysfonctionnements de collecte pour les ordures ménagères et les emballages recyclables ménagers ont très fortement augmenté (+56%), alors que les signalements de dysfonctionnement concernant les déchets végétaux ont diminué de 8,5%.

	LA POSSESSION	LE PORT	SAINT PAUL	TROIS BASSINS	SAINT LEU
Réclamation concernant la collecte des ordures ménagères	11,78%	13,29%	56,50%	3,36%	15,07%
Réclamation concernant la collecte sélective	21,71%	7,70%	50,58%	4,05%	15,95%
Réclamation concernant la collecte OM/CS	21,25%	8,33%	50,83%	1,67%	17,92%
Réclamation concernant la collecte des déchets végétaux	7,94%	4,42%	58,15%	4,56%	24,93%
Réclamation concernant la collecte des encombrants	6,09%	6,09%	56,46%	6,09%	25,26%
Réclamation concernant la collecte DV/ENC	2,86%	4,29%	62,86%	2,86%	27,14%
TOTAL	12,59%	9,02%	55,52%	4,00%	18,88%
Répartition population	15,23%	16,42%	49,33%	3,32%	15,69%

Au niveau des signalements de dysfonctionnement de collecte, Saint Paul et Saint Leu sont plus particulièrement concernés par les collectes des déchets végétaux et des encombrants. A La Possession c'est essentiellement la collecte sélective qui génère le plus de signalements de dysfonctionnement de collecte.

F. MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS

1. Les missions de communication de proximité, médiation et veille environnementale

Depuis 2018, les actions de communication de proximité et de veille environnementale sont réalisées par les médiateurs de l'environnement au travers de 2 marchés distincts (marché de communication de proximité et marché de médiation et veille environnementale):

- un lot de communication de proximité géré par la direction de la communication (11 médiateurs et encadrants)
- un lot de médiation et veille environnementale, géré par la direction environnement (52 médiateurs et encadrants).

Au total : 52 médiateurs, 9 encadrants, 1 chargée de communication et 1 analyste/évaluatrice en poste fin 2018, soit 1 médiateur pour 4 100 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

=> Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé (30% des effectifs)

La patrouille sillonne le territoire en passant environ 1 fois tous les 15 jours dans chaque rue de manière à fournir des retours d'informations au TCO sur l'état des dépôts, des bornes à verre, des trous, des D3E déposés en bord de route, des points de regroupements...).

=> Pôle médiation, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie (55% des effectifs)

Les médiateurs interviennent auprès des usagers à leur demande (numéro vert) ou suite à des difficultés de collecte. 41 500 personnes ont ainsi été rencontrées en 2018. Ils interviennent également pour communiquer sur des actions en cours dans les quartiers (collecte pour lutter contre les gîtes larvaires, déchèteries en fête, calendriers de collecte, etc) ou dans le cadre des projets de secteur (déchets et errance).

=> Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics (15% des effectifs)

L'évènementiel intervient principalement dans les établissements scolaires mais aussi lors d'évènements grand public. Plus de 22 000 personnes ont ainsi été sensibilisées aux thématiques environnementales en 2018.

2. Le programme de prévention des déchets

Suite à la signature en mars 2010, d'une convention de financement avec l'ADEME, le TCO s'était engagé dans un programme local de prévention (PLP) des déchets : Le programme de 5 ans s'est terminé en 2015. L'objectif de -7% des déchets ménagers et assimilés (DMA) évités a été atteint puisqu'avec -15% de DMA l'objectif est dépassé de 8 points (principalement grâce aux déchets végétaux et OMR).

PLPDMA

Le TCO, en tant qu'EPCI ayant pour compétence la collecte, a l'obligation depuis 2015 (décret n° 2015-662 du 10 juin 2015) d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

La collectivité a été force de proposition auprès des EPCI membres du syndicat mixte de traitement de déchets ILEVA afin de mutualiser l'élaboration de ce programme. L'objectif est de prioriser les actions et mutualiser la communication afin d'améliorer l'efficacité des actions sur l'ensemble du territoire Sud et Ouest de la Réunion afin d'être en cohérence avec le déploiement des futurs outils de traitement.

LA MATIERE ORGANIQUE

Promotion du compostage

Plus de 3140 personnes ont été sensibilisées, 1091 composteurs ont été livrés en 2018 (contre 1172 en 2017) dont 38 pour des établissements scolaires ; associations ; entreprises et hôtels.

Depuis 2010, ce sont près de 15 000 composteurs qui ont été livrés. 70% d'entre eux sont bien utilisés. Ce serait ainsi environ 4100 tonnes de déchets qui sont détournés chaque année permettant une économie annuelle de 1 300 000€.

Opération foyers témoins : Des poules pour réduire ses déchets

L'opération a été lancée en fin d'année 2017. Elle a connu un certain succès médiatique. L'opération s'est terminée en juin 2018.

En consommant chacune environ 40kg de déchets par an, les poules représentent une alternative sérieuse et complémentaire au compostage.

La collectivité prévoit de mettre en place un co-financement en 2019 sur des poulaillers avec des matériaux recyclés pour accompagner les foyers volontaires.

L'appel à projets Lékol'O – Réduisons nos déchets organiques

Le TCO a revu ses modalités d'intervention auprès des scolaires dans le cadre de l'appel à projets environnement. La thématique a été recentrée sur la réduction des déchets organiques. Le nouvel appel à projets renommé Lékol'O a été lancé en mai 2018. 72 projets ont été retenus dans 60 établissements différents pour 8900 élèves concernés.

Un « blog » sur internet permet de voir les réalisations des écoles et des enfants et valoriser ces derniers.

Le projet se poursuit jusqu'à la fin d'année scolaire 2018-2019.

LES ENCOMBRANTS

Les Trokalis

- 12 000 personnes ont fréquenté les Trokalis.
- 15 000 objets récupérés par les usagers
- 5 tonnes de déchets détournés.

Une baisse de 80% du nombre d'objets récupérés par rapport à 2016 et de 70% du nombre de personnes. Ces données confirment la tendance observée en 2017.

Dans le cadre du nouveau marché de gestion des déchèteries attribué courant 2018, une place importante a été donnée à la prestation attendue au niveau des Trokalis de manière à améliorer significativement la qualité de la prestation attendue.

Stockage d'objets pour réparation et réemploi

Dans une logique de développement de l'économie circulaire, le TCO a installé un dispositif complémentaire aux Trokalis en déchèterie. Sur la déchèterie de La Marine, un système de stockage a été mis en place pour isoler des gisements d'objets intéressants des associations œuvrant dans l'économie circulaire et la réduction des déchets. Ces dispositifs doivent leur permettre d'accéder à un gisement de meilleure qualité et en bonne quantité afin d'envisager des modèles économiques gagnant-gagnant pour la collectivité et les structures.

3. Développer les performances de tri des emballages

Les efforts de sensibilisation du public ont diminué en 2018 avec 360 interventions sur la thématique (contre 555) et 11 000 personnes sensibilisés (au lieu de 24 000) dont une majorité d'enfants (70%).

Aucune action spécifique d'amélioration des collectes d'emballages n'a été menée en 2018. Les moyens humains s'étant concentrés sur les problématiques de dépôts sauvages, non-respect de calendrier dans le contexte épidémiologique que nous connaissons.

Les tonnages collectés tous flux confondus ont stagné (+1%) avec cependant une qualité du tri dégradée (63% de valorisation contre 67% en 2017). Cette dégradation est également liée aux aléas rencontrés en 2018 avec trois perturbations tropicales et deux mouvements sociaux ayant généré des refus plus importants au niveau des bacs jaunes (gisement souillé, pollué).

Tonnages d'emballages valorisés	2016	2017	2018
papier	2 724	2 620	2135
Plastique (PET clair et coloré, PEHD)	666	707	560
métal	205	206	166
carton	1 559	1 491	1494
verre	3 370	3 502	3675
Total tonnages valorisés	8 524	8 525	8030
Refus de tri	1 993	2 224	2838
Total tonnages collectés	10 517	10 749	10868
Dont collecte porte à porte	6 623	6 983	6833
Dont collecte en apport volontaire / prestations occasionnelles	3 894	3 766	4035
Taux de valorisation collecte sélective en porte à porte	70%	67%	63%
Taux valorisation global (porte à porte+ apport volontaire)	81%	79%	74%

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

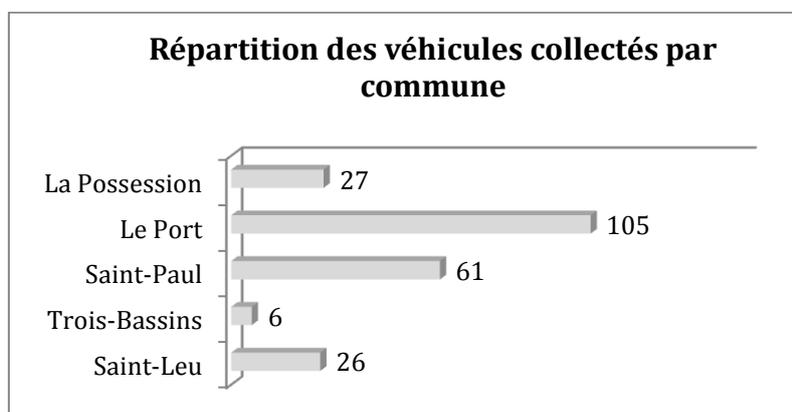
1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 était assurée par NICOLLIN REUNION jusqu'en mai 2017 puis est désormais effectuée par CYCLEA.

En 2018, les quantités de déchets ainsi collectées dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine ont **augmenté de 1.93%**, passant de 362 en 2017 à 369 tonnes en 2018. Il n'y a pas eu de tonnage valorisé en ce qui concerne la collecte sélective, l'ensemble des déchets issus des corbeilles jaunes étant pollués.

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

Au cours de l'année 2018 dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la société T2A, le TCO a procédé à l'enlèvement de 225 épaves ou véhicules hors d'usage contre 141 en 2017, soit une augmentation de 60%. Cette augmentation s'explique en grande partie par les opérations suite aux cas de dengue sur le territoire. A titre informatif, 31% des enlèvements ont concerné des véhicules identifiables (70). Pour rappel, les enquêtes administratives permettant l'enlèvement des véhicules ont réalisé en amont par les forces de police (notamment les polices municipales) et le TCO n'intervient qu'en qualité d'opérateur logistique.



3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012 et a pris fin en Juillet 2018. Depuis c'est EOS (filiale de SUEZ) qui est attributaire du marché de résorption des dépôts sauvages.

Suite à la réduction des fréquences de passage du service de collecte des déchets ménagers en vigueur depuis août 2014, une augmentation de dépôts de déchets en mélange a été constatée.

Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique, le TCO a décidé de renforcer en 2018 les moyens de collecte en déployant des engins capables d'intervenir dans des voies étroites, difficiles d'accès et ce même en temps de pluie.

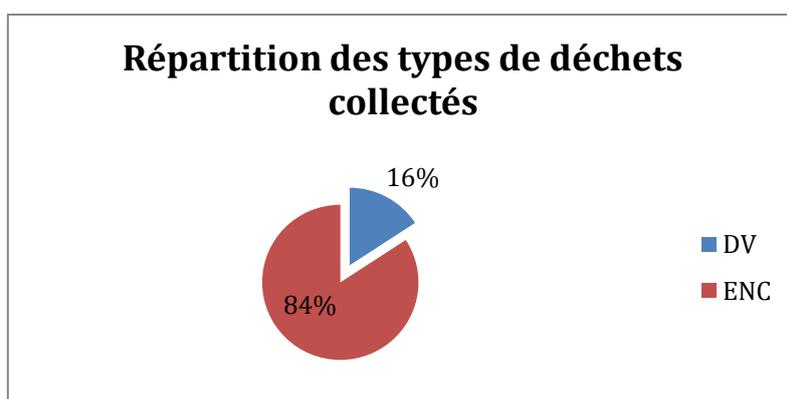
Ainsi les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages depuis le 25 Juillet 2018 sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels : 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste, 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste, 1 camion ampli roll 7.5 tonnes en double poste, 1 camion BOM 14 tonnes (4x4), 1 camion ampli roll 5.5 tonnes (4x4) et 2 camions de 3.5 tonnes 1 grillagé et un à hayon adapté à la collecte des DEEE.

Les tonnages collectés :

Tonnages total						
Communes	Le Port	Possession	St Paul	St Leu	Trois Bassins	Total
Total ENC	1194	650	1304	594	175	3917
Total DV	70	213	183	249	21	735
Total ENC&DV	1264	863	1487	843	196	4652
KG/HAB	36	26	14	8	27	22

Années	Déchets Végétaux	Encombrants	Total
Total 2017	608	4027	4636
Total 2018	735	3917	4652
Delta 2018/ 2017	21%	-3%	0,35%



Au cours de l'année 2018, 4 652 tonnes de déchets ont été collectées (dont 735 de déchets végétaux, et 3 917 d'encombrants), contre 4 636 tonnes en 2017. Ainsi, les quantités ramassées en **dépôts sauvages ont très légèrement augmenté de 0.34%**.

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été rationalisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour. En effet, même si les administrés doivent rapporter leurs DEEE au sein des espaces de vente voire en déchèterie, de nombreuses pratiques consistent à les sortir pour la collecte. Le TCO doit finalement agir pour pallier ce problème en réalisant malgré sa volonté une collecte séparative de DEEE avec son marché de résorption des dépôts sauvages.

La lutte contre les dépôts sauvages consiste à la fois en des actions de ramassage et de communication (les plus fréquentes), mais également en des opérations d'embellissement voire d'aménagement sur certains sites à travers également les projets de secteur, et de **verbalisation et de mises en demeure** des propriétaires par les communes au titre du pouvoir de police du maire.

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police en collaboration avec les services du TCO et les services environnement des communes. En 2018, les données relatives aux actions des Polices Municipales n'ont pas été toutes transmises.

*

4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion de la fourrière animale, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais de marchés successifs.

L'équipe de la fourrière animale a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers.

Le site de Cambaie permet désormais d'accueillir 41 chiens contre 26 anciennement et 14 chats contre 8. Il est à ce titre doté de 41 box pour chiens et d'une chatterie composée de 14 box pouvant accueillir chacun 1 chat.

Grâce à une convention passée avec la CIVIS depuis 2015, neuf chiens supplémentaires peuvent être accueillis sur le site de la fourrière de Saint-Pierre.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouverts s'ils ne sont pas identifiés, ce délai étant prolongé à huit jours s'ils sont identifiés.

Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont récupérés par le service d'équarrissage.

	Captures		Ramassages cadavres		Total 2018	
	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats
La Possession	100	33	134	106	234	139
Le Port	202	29	209	312	411	341
Saint-Paul	637	228	684	437	1321	665
Trois Bassins	112	15	76	23	188	38
Saint-Leu	251	74	229	166	480	240
SOUS TOTAL	1302	379	1332	1044	2634	1423
TOTAL 2018	1681		2376		4057	
TOTAL 2017	1741		2646		4387	
Delta	-3%		-10%		-8%	

En 2018, on observe une **légère diminution du nombre de captures et des cadavres due au mouvement social de novembre**. S'agissant des captures, cela s'explique notamment par l'arrêt des captures de chat au domicile du particulier au regard de la réglementation sur la divagation des chats¹. Parmi ces captures, 276 animaux ont été transférés à la fourrière de la CIVIS dont **8 ont été adoptés** dans le refuge de Saint-Pierre. A noter que les **retours propriétaires restent en faible proportion** par rapport aux entrées d'animaux en fourrière comme les années précédentes (9%).

Durant cette année, 1796 (+ 268 CIVIS) euthanasies ont été réalisées par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, dont 1330 chiens et 466 chats.

S'il n'est pas possible de faire le rapprochement entre les animaux capturés et ceux euthanasiés, cela vient du fait que les abandons sur site ne sont pas intégrés et cela

¹ « Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.. ». En cas de capture chez un particulier, le critère d'éloignement des habitations n'est pas satisfait. Par ailleurs, le chat d'un voisin pourrait être capturé. De nombreuses plaintes d'administrés ou d'association de protection animale ont été enregistrées dans ce sens.

tient également compte de l'intégration des portées comptant pour un individu (alors que l'ensemble des chiots et chats n'est pas toujours dénombré).

Un marché de stérilisation a débuté fin septembre 2015. Les animaux femelles et males bénéficient désormais des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par la collectivité ; néanmoins les usagers ont pu bénéficier de tarifs privilégiés. En 2018, grâce à une subvention de l'Etat, le nombre de stérilisation (1865) a été augmenté de 33% par rapport à 2017 (1414 dont 32 par les associations).

2018	Chienne	Chatte	Chien	Chat	Total
Stérilisation	772	174	741	178	1865
Identification	696	101	778	170	1745

	Port	Possession	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint Leu	total
Nb stérilisation	188	291	901	58	427	1865

H. Synthèse des indicateurs techniques 2003-2018

	unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
■ Ordures ménagères résiduelles	t	60 590	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541	57 619	56 180	54 500	56 398	55 279	56 424	56 459
	Ratio par habitant kg	333	331	316	304	282	286	271	282	275	271	264	255	262	256	265	264
■ Emballages recyclables et papiers	t	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	7 057	7 272	7 294	7 022	6 801	6 623	6 983	6 833
	Ratio par habitant kg	6	14	25	23	22	30	31	32	34	34	34	33	32	31	33	32
■ Déchets végétaux et Encombrants (***)	t	27 580	31 043	32 324	39 806	34 040	47 251	49 607	49 423	45 188	42 791	42 281	30 800	25 468	26 070	26 636	32 915
	Ratio par habitant kg	152	171	174	210	169	235	246	241	216	204	202	147	122	124	127	157
Dont Déchets végétaux	t	12 168	13 870	14 447	19 835 (***)	20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	35 437	35 364	25 400	21 750	22 422	22 932	27 915
Ratio par habitant kg	67	76	78	105	101	158	170	174	166	169	169	121	104	107	110	133	
Dont Encombrants	t	15 412	17 173	17 877	19 971 (***)	13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917	5 400	3 718	3 648	3 704	5 000
Ratio par habitant kg	85	94	96	106	68	76	76	66	50	35	33	26	18	17	18	24	
Sous-total déchets collectés en porte à porte	t	89 291	93 865	95 605	101 779	95 336	110 935	110 329	114 010	109 786	107 682	105 755	92 322	88 667	87 972	90 043	96 207
Ratio par habitant	kg	491	516	515	538	473	551	548	555	524	507	497	431	412	407	422	449
		9%	5%	2%	6%	-6%	16%	-1%	3%	-4%	-2%	-2%					
■ Corbeilles à papier	t	377	372	1 028	535	224	162	148	171	185	265	269	369	371	289	362	369
■ Verre collecté	t	-	-	1 111	1 523	1 722	1 936	2 083	2 202	2 387	2 557	2 712	2 807	3 059	3 337	3 502	3 636
	Ratio par habitant			6	8	9	10	10	11	11	12	13	13	14	15	16	17
■ Dépôts sauvages	t	196	830	531	815	833	2 040	2 609	3 160	3 494	3 381	3 494	3 432	4 147	4 849	4 636	4 652
■ Déchèteries (hors DEEE)	t	2 706	5 151	6 442 (**)	7 389	6 903	7 548	8 155	9 731	9 838	11 328	14 127	16 171	19 371	20 705	20 315	22 995
	Ratio par habitant	15	28	35	39	34	37	40	47	47	53	66	76	90	96	94	106
TOTAL	t	92 570	100 218	104 717	112 041	105 019	122 621	123 324	129 275	125 690	125 213	126 357	115 101	115 615	117 152	118 858	127 859
Ratio par habitant	kg	509	551	564	592	521	609	612	630	600	590	594	538	537	542	557	597
		8%	8%	4%	7%	-6%	17%	1%	5%	-3%	0%	1%	-9%	0%	1%	1%	8%

(**) chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005

(***) y compris opérations Chikungunya de 2006

Le tonnage des DEEE est de 1461T pour 2018 ; cela représente un total de 129 320 T (602 kg par habitant) hors prestations occasionnelles. Les variations les plus importantes par rapport à 2017 portent sur les végétaux (+5,5kT) et les encombrants / métaux (+3kT).

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du service s'élèvent à **1,471 M€** qui ont été dédiés aux équipements de pré-collecte, aux études et travaux de réhabilitation ou de modernisation des outils de valorisation de l'environnement.

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées dédiées pour la protection de l'environnement.

Voir tableau ci-dessous.

Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...) : 1 220 k€. Les dépenses restent proches de celles de 2017 du fait des dotations de bacs et de composteurs, le remplacement des corbeilles.
- 2- Travaux et études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : 236k€ de travaux et d'études ont été réalisés par la direction des investissements et du patrimoine du TCO pour le compte des compétences de l'environnement.

Les dépenses concernent principalement :

- a. la réhabilitation et mise aux normes des sites (réhabilitation des trois décharges de Cambaie, Cocâtre, Port pour 108 k€ ;
- b. la réhabilitation des équipements (réhabilitation des déchèteries pour 128 k€) y compris les VRD pour l'aménagement d'une déchèterie « éphémère » à Dos d'Ane ;
- c. la fourniture et la pose de panneaux : 10 k€.

Les recettes afférentes sont principalement issues du FCTVA et des perçues (bacs jaunes).

Au titre des autres dépenses liées à l'environnement, 390 k€ ont été investis sur la fourrière animale de Cambaie ce qui a permis de la mettre aux normes et d'augmenter sa capacité de 26 chiens à 41 et de 8 chiens à 14.

INVESTISSEMENT 2018 (en k€)

	DEPENSES							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Etudes	-	45	130	207	44	-		
Subventions d'équipement	42	-	20	15	28	-		5
Matériel de pré-collecte et de collecte	1 860	2 080	2 138	3 701	3 266	918	1 162	1 220
Engins	-	-	1 120	102	138	-		
Centre de tri	9 303	193	-	-	-	-		
Déchèteries (nouvelles et réhabilitation)	854	2 148	80	164	35	2	94	128
Plateformes de traitement des déchets	256	2 185	537	1 710	-	-		
Réhabilitation des décharges	-	-	185	236	62	79	226	108
Panneaux	-	83	93	47	38	45	21	10
Divers (y/c fonds de concours)	86	48	30	4	-	-	1 799	
Total déchets	12 401	6 782	4 333	6 186	3 611	1 044	3 302	1 471
Fourrière animale	-	20	26	8	45	17	6	390
Etudes et actions énergie/PCAET							19	
<i>Total Environnement</i>	<i>12 401</i>	<i>6 802</i>	<i>4 359</i>	<i>6 194</i>	<i>3 656</i>	<i>1 061</i>	<i>3 327</i>	<i>1 861</i>

	RECETTES							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FCTVA	1931	845	0	990	631	190	229	262
Subventions	1887	1010	692	1118	2557	1900	27	45
Divers	7	52	5	0	147		778	
Total	3 825	1 907	697	2 108	3 335	2 090	1 034	307

B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service (prévention et gestion des déchets) s'élève à **39,970 millions d'euros** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 1,349 M€ et en y incluant de manière spécifique la masse salariale de la DE). En raison d'une maîtrise des dépenses, le coût du service n'a augmenté que de 1%. Il faut néanmoins relativiser cette augmentation de près de 500 k€. En effet, deux éléments en lien avec des contentieux ont fait augmenter le niveau des dépenses de l'ordre de 1,6 M€. Dans les faits, les dépenses ont malgré été maîtrisées.

Il s'agit une tendance globale de diminution des coûts depuis 2013 (-6,6%).

Principaux éléments d'analyse :

Les dépenses restent maîtrisées en raison notamment d'une baisse des frais de traitement de l'ordre de 2M€ (contributions au syndicat ILEVA et l'intégration des frais relatifs au tri des déchets supportés par le TCO jusqu'en 2017 pour un coût d'environ 14,5 M€).

Concernant les contentieux ayant impacté le budget 2018, cela porte notamment sur une décision de justice relative à un contentieux avec Nicollin OI sur des pénalités appliquées au démarrage du marché (700 k€), l'autre concerne une provision pour ILEVA dans le cadre d'un précontentieux entre le syndicat et la Région sur les contributions que cette collectivité doit verser (917 k€).

Le coût par habitant reste maîtrisé (186 €/habitant contre 185 €/habitant en 2017).

Les charges de traitement (31 % du montant total des dépenses) et de collecte (52 %) représentent les postes de dépenses les plus importants (près de 83%).

C. Modalités de financement

a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 78%,
- par les recettes diverses (éco-organismes, recettes DSP, pénalités...) : 5%
- et par le budget général de la collectivité : 18%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation (+6% en 2018), ce qui permet d'améliorer le taux de couverture du service par la TEOM.

Au niveau du fonctionnement, le TCO a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (1,3M€), et des pénalités appliquées aux prestataires suite à des défaillances pour un montant total de 1,89M€. Il est à souligner qu'en raison des négociations avec l'ensemble des collectivités ultramarines de revoir les conditions de soutien de la part de CITEO pour la gestion

des emballages recyclables, les versements n'ont pas encore été effectués ce qui occasionne une baisse pour 2018 par rapport aux années antérieures.

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général du TCO. **A noter l'effet positif conjugué de l'augmentation des recettes de TEOM et de la maîtrise des dépenses, qui permet de poursuivre la réduction de la contribution du budget général à son niveau le plus faible depuis ces 5 dernières années (6,846 M€).**

FONCTIONNEMENT 2018 (en k€)										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Observations
Pré-collecte	172	375	375	383	342	151	269	216	259	Maîtrise des dépenses de maintenance des bacs
Collecte	18 630	19 875	20 302	20 263	20 081	18 667	18 463	18 804	20 610	Maintien du niveau des dépenses (sur les trois dernières années) / impact cyclones et dengue, révision des marchés, nouveaux marchés de collecte et de gestion des déchèteries, coût de la mise en œuvre de la C2 au Port...
Traitement	12 838	12 256	12 844	16 409	16 041	14 479	15 599	14 653	12 417	Baisse des dépenses en raison des échanges menés avec ILEVA
Communication - Prévention	2 335	2 375	2 860	3 324	3 171	2 936	3 126	2 658	2 533	Baisse du niveau des dépenses (allotissement et réaffectation trokali en collecte)
Autres frais	832	964	2 085	412	536	314	799	875	2 091	(impressions subventions écoles et associations, études, moyens généraux) / provision ILEVA à 917 k€ et pénalités NOI annulées pour 700 k€
Masse salariale	1489	1633	1780	1983	1982	2221	2 250	2 273	2 060	Maintien du niveau des dépenses (sur les trois dernières années)
TOTAL DEPENSES (a)	36 296	37 478	40 246	42 774	42 153	38 768	40 506	39 479	39 970	
Evolution entre N et N-1		3%	7%	6%	-1%	-8%	4%	-3%	1%	Maîtrise globale des dépenses
Nbre d'habitants sur le TCO (pop mun.)	205 066	211 743	209 835	210 224	211 448	212 561	212 074	213 321	214 795	
Dépenses en € par habitant	177	177	192	203	199	182	191	185	186	
Recettes de fonctionnement (b)	3 800	1 730	3 829	3 731	3 764	2 684	2 345	2 844	1 890	Eco-organismes, recettes DSP, pénalités, révision de prix (CITEO en attente des chiffres définitifs)
Dépenses nettes (a)-(b)	32 496	35 748	36 417	39 043	38 389	36 084	38 161	36 635	38 080	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	19 387	21 233	22 641	24 071	25 508	26 004	28 720	29 538	31 234	augmentation des recettes fiscales...
Evolution entre N et N-1		10%	7%	6%	6%	2%	10%	3%	6%	
Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)	59,7%	59,4%	62,2%	61,7%	66,4%	72,1%	75,3%	80,6%	82,0%	... qui améliore le taux de couverture du service
Taux de couverture du total des dépenses par l'ensemble des recettes (TEOM et recettes de fonctionnement)	63,9%	61,3%	65,8%	65,0%	69,4%	74,0%	76,7%	82,0%	82,9%	
Part des dépenses financée par le budget principal	13 109	14 515	13 776	14 972	12 881	10 080	9 441	7 097	6 846	

NB : Les données de 2014 à 2017 reprennent les éléments financiers mis en exergue dans le rapport d'activité 2017 du TCO. Ces montants ont été appréhendés hors coûts relatifs à la problématique de l'errance animale (1.313 M€ en 2014, 1.351 M€ en 2015, 1.388 M€ en 2016 et 1.436 M€ en 2017). A titre indicatif, pour 2018, les dépenses relatives à l'errance font état d'un montant de 1,349 M€ et de 60k€ de recettes dont 53k€ liés à la subvention de l'Etat pour le soutien à la stérilisation des animaux domestiques.

b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 16% depuis 2016, est identique pour les 5 communes du TCO.

Ce taux reste inchangé pour 2018.

Le taux de TEOM du TCO reste parmi les taux les plus bas de l'île.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2018.

Tranche par montant de TEOM payé	Nombre de redevables			Recettes TEOM 2018		Recette moyenne de TEOM par tranche
TEOM à 0 €	2 813	4,43%	} 80% des foyers paient une TEOM <500€	-		- €
de 1 € à 50 €	857	1,35%		32 108	0,10%	37,47 €
de 51 € à 100 €	2 328	3,67%		179 096	0,58%	76,93 €
de 101 € à 200 €	11 342	17,86%		1 832 027	5,93%	161,53 €
de 201 € à 500 €	33 825	53,27%		10 649 554	34,46%	314,84 €
de 501 € à 1 000 €	9 260	14,58%		6 198 248	20,05%	669,36 €
de 1 001 € et plus	3 070	4,84%		12 016 542	38,88%	3 914,18 €
Total	63 495			30 907 575		486,77 €

En moyenne, la TEOM représente 486,77€ par foyer fiscal.

Le léger écart entre ces éléments et le montant figurant en page précédente tient compte de certaines régularisations opérées par les services fiscaux. La recette TEOM 2018 à prendre en compte est bien 31,234 M€.

III. PERSPECTIVES

La politique publique en matière d'environnement du TCO se développera autour de 3 axes déclinés autour d'objectifs opérationnels comme suit. Le dernier axe couvre des compétences autres que la gestion des déchets.

Axe A : Offrir aux usagers un service de collecte durable

Objectif 1 : faire de l'usager un acteur du changement : réduire les déchets, développer les performances de tri

L'accompagnement de l'utilisateur portera tant que sur le rappel des consignes que le développement de nouvelles initiatives à travers le tissu associatifs ou auprès des scolaires pour la réduction de la production des déchets tels que :

- la mise en place de projet de secteurs spécifiques collecte sélective,
- Le déploiement d'une communication visant à l'amélioration de la collecte des emballages recyclables,
- l'accentuation du suivi des composteurs,
- l'accompagnement des écoles pour mener des projets pédagogiques autour d'enjeux environnementaux partagés par le TCO,
- des appels à projets à destination des associations œuvrant à la réduction des déchets.

Objectif 2 : assurer un service de collecte efficace et soutenable

Les actions déployées pour assurer un service de collecte des déchets efficace et soutenable s'articuleront autour de 2 actions majeures :

- une réflexion engagée sur les évolutions du service de collecte à l'horizon 2020 avec le lancement d'une étude globale et partagée intégrant le renouvellement des marchés de collecte en porte à porte,
- la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers notamment par le renouvellement des différents marchés :
 - Maintenance des bornes enterrées ;
 - Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
 - Maintenance de conteneurs (caissons de déchèteries, bornes) ;
 - Fourniture et livraison de composteurs ;
 - Acquisition de conteneurs (déchèteries – recyclerie - bornes) ;
 - Collecte et traitement des déchets carnés ;
 - Acquisition de bacs roulants.

Les efforts d'optimisation du service seront également poursuivis: gestion rigoureuse de la dotation en bacs roulants, multiplication des contrôles ; adaptation des circuits ; renforcement du Numéro vert et du circuit de gestion des réclamations pour une meilleure résolution des dysfonctionnements.

La gestion des déchets de Mafate se poursuivra avec les conventions partenariales avec l'ONF et le Parc National.

La redevance spéciale, validée fin 2017 sera déployée en vue d'une meilleure responsabilisation des professionnels et administration à la gestion de leurs déchets.

Axe b : Lutter contre les nuisances environnementales

Objectif 1 : participer au maintien de la salubrité publique

Cet objectif se poursuivra autour des actions suivantes :

- Le déploiement d'un plan de communication sur les dépôts sauvages ;
- La poursuite de la remise en état du parc de corbeilles de propreté urbaine
- la poursuite des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers
- L'accompagnement des communes dans la mise en place d'un protocole de verbalisation relative aux déchets : l'établissement des procédures (y/C pour les épaves) et leur mise en œuvre, définition des actions et quartiers prioritaires et soutien financier auprès des communes à hauteur de 650 000 € par an pour l'emploi et l'équipement de 14 policiers municipaux.

Objectif 2: Lutter contre l'errance animale

Le TCO travaillera sur un plan de communication sur l'errance animale et lancera les études de faisabilité pour un futur centre animalier. L'effort mené en matière de stérilisation sera poursuivi avec le soutien financier de l'Etat et une action à destination des associations de protection animale sera initiée. Des pistes pour permettre l'adoption d'animaux issus de la fourrière seront initiées avec les services de l'Etat au vu des demandes des associations de protection animale.

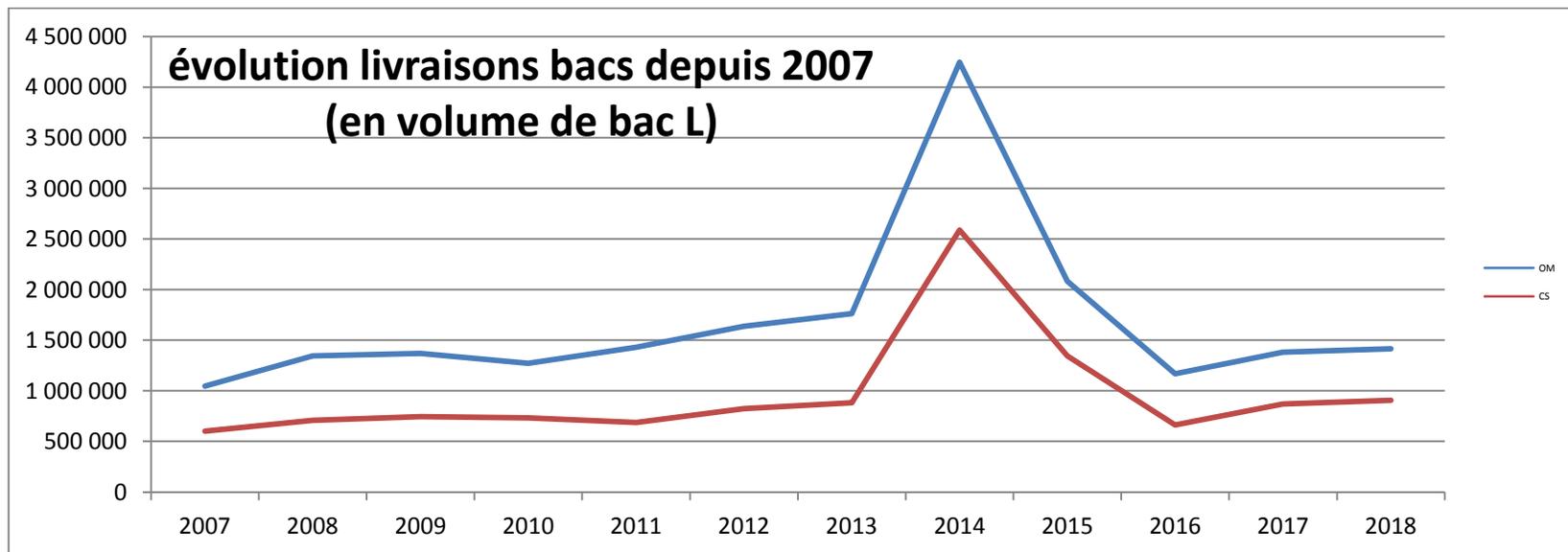
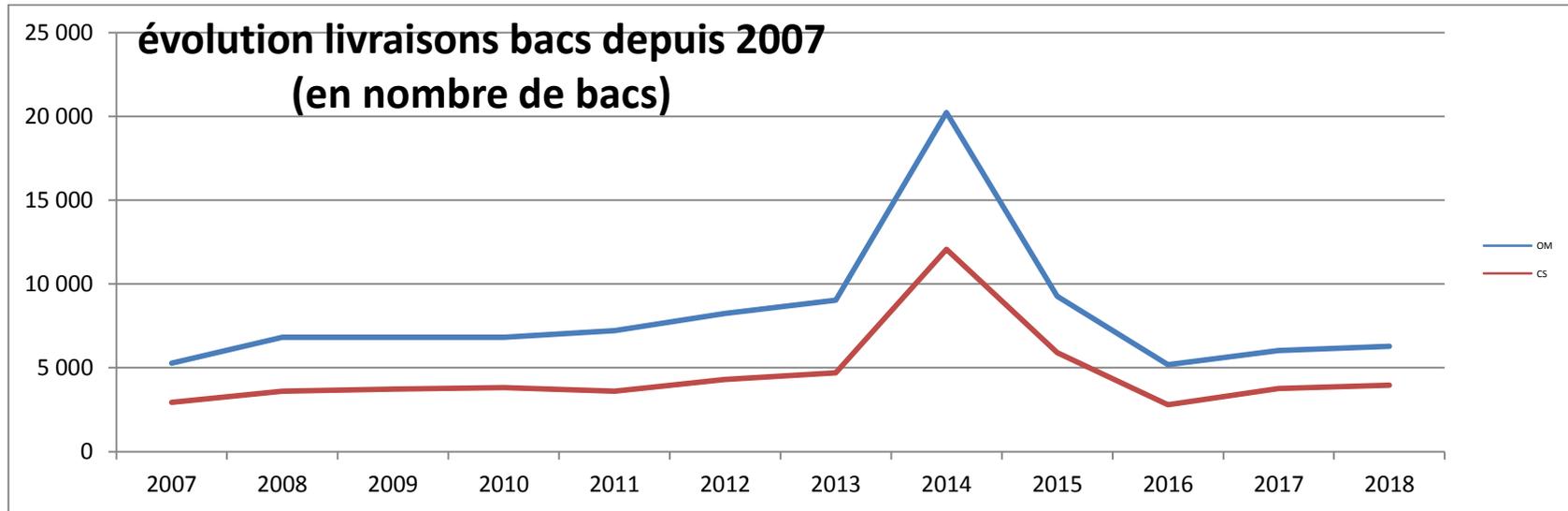
ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

Les bacs roulants – fourniture et livraison

PARC AU 31/12/2018 (nbre de bac)				
	 OM 	C (OM professionnels)	CS 	Total
Saint-Leu	17 752	1 081	16 906	35 739
Trois Bassins	4 048	190	3 588	7 826
Saint-Paul	49 951	4 672	46 682	101 305
Le Port	13 478	939	10 714	25 131
La Possession	13 069	821	12 008	25 898
Total TCO	98 298	7 703	89 898	195 899

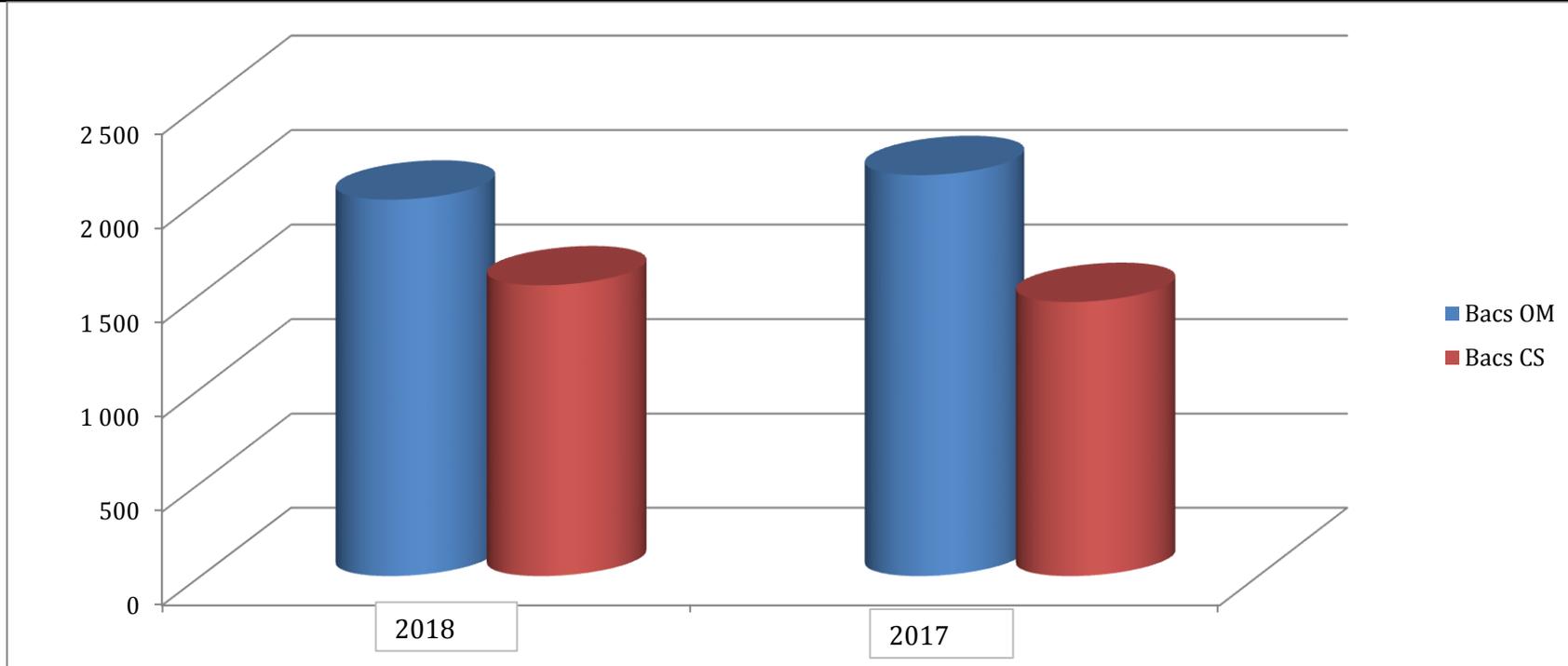
TOTAL				
	Volumes 2017 (litres)	Volumes 2018 (litres)	Delta/2017	Litre/hab 2018
Saint-Leu	5 890 180	6 084 000	3,3%	180,53
Trois Bassins	1 241 740	1 290 180	3,9%	181,03
Saint-Paul	17 962 740	18 540 220	3,2%	174,96
Le Port	4 687 260	4 843 820	3,3%	137,30
La Possession	4 673 440	4 873 140	4,3%	148,93
Total TCO	34 455 360	35 631 360	3,4%	165,89

Les bacs roulants – fourniture et livraison Evolution depuis 2007



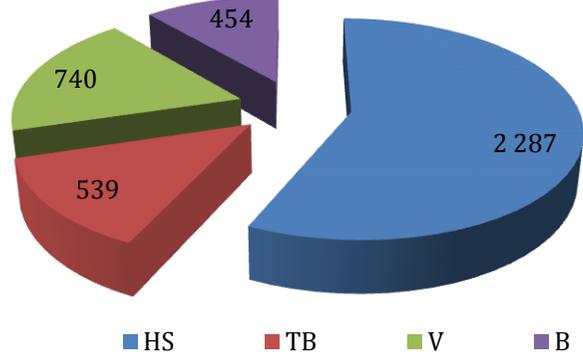
Les bacs roulants – maintenance

	MAINTENANCE								Janv à Déc		delta	
	Axes couvercle	2018	2017	2018/2017	2018	2017	2018/2017	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO	2018	2017	2018/2017
Bacs OM	40	1 566	242	49	39	0	34	0	28	1 998	2 128	-6%
Bacs CS	19	1 259	134	33	27	0	34	21	18	1 545	1 457	6%

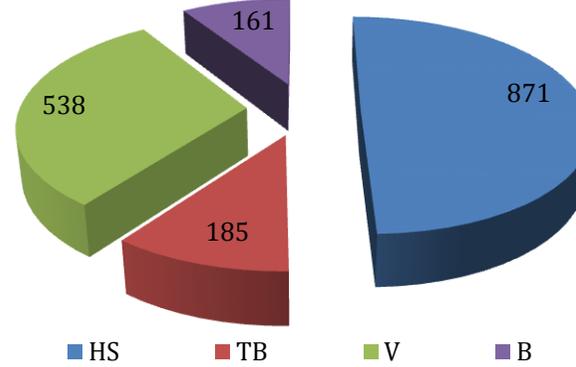


Les bacs roulants – Interventions 2018

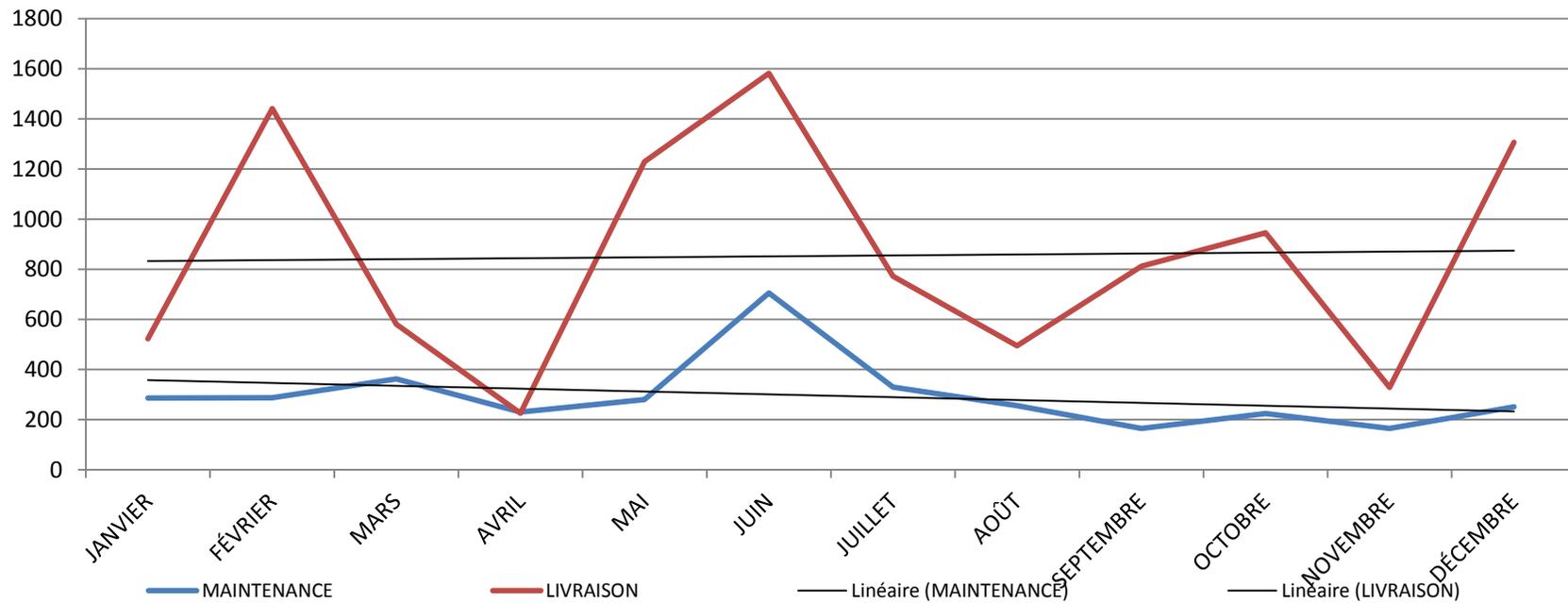
Dégradations des bacs OM - 2018



Dégradations des bacs CS - 2018

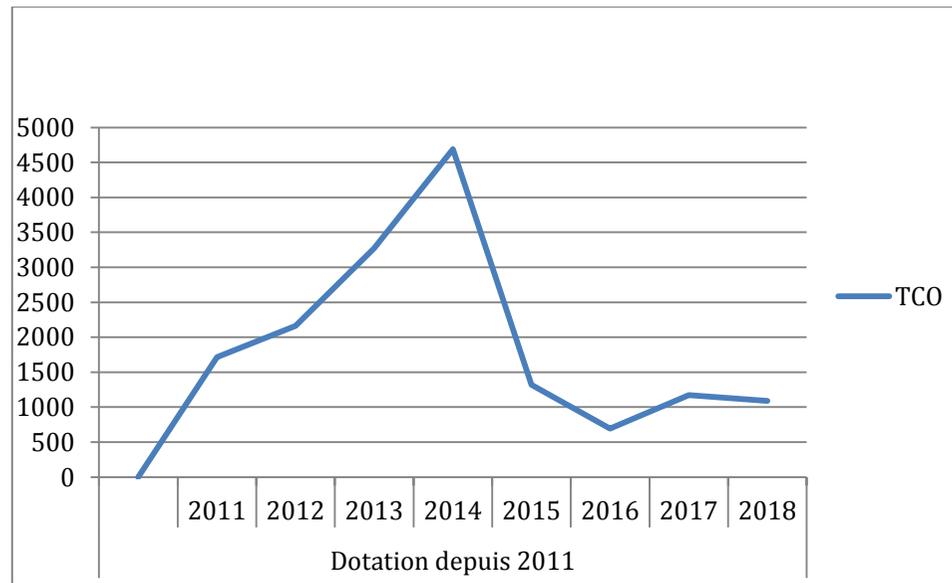


Evolution mensuelle des livraisons et maintenances - 2018



Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2018

2018	St Paul		St Leu		Trois Bassins		Le Port		La Possession		Sous Total		Total
	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	
plastique													
Janvier	37	19	9	13	0	2	0	1	10	4	56	39	95
Février	32	13	21	8	0	1	0	0	10	7	63	29	92
Mars	13	6	4	5	1	0	1	0	1	4	20	15	35
Avril	62	21	22	9	4	1	6	1	16	8	110	40	150
Mai	19	15	11	7	3	1	2	0	5	2	40	25	65
Juin	27	10	5	4	3	0	2	1	10	1	47	16	63
Juillet	24	10	16	7	1	0	4	1	10	3	55	21	76
Août	40	17	17	10	3	0	1	0	10	1	71	28	99
Septembre	23	7	11	2	3	2	1	1	4	2	42	14	56
Octobre	16	9	18	3	1	2	3	0	7	4	45	18	63
Novembre	34	12	10	1	1	0	5	0	8	4	58	17	75
Décembre	79	22	44	5	16	0	20	1	27	8	186	36	222
TOTAL 2018	406	161	188	74	36	9	45	6	118	48	793	298	1091
total commun	567		262		45		51		166		1091		
%	37,2	14,8	17,2	6,8	3,3	0,8	4,1	0,5	10,8	4,4	100%		
TOTAL 2017	395	202	200	105	28	13	34	18	121	56	778	394	1172
delta 2018/2017	3%	-20%	-6%	-30%	29%	-31%	32%	-67%	-2%	-14%	2%	-24%	-7%



ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Les ordures ménagères résiduelles avec collectes spécifiques (C2 Ets Scolaires et C3 Hôtels Restaurants)

Mois	Tonnages 2018								Total TCO 2018	Tonnages 2018 Mafate *
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 restaurateurs	C2 Ecole		
J	672,58	905,98	577,18	1 433,56	154,54	793,14	446,12	93,50	5 077	38,92
F	663,30	815,44	609,02	1 335,44	132,00	600,62	381,66	197,16	4 735	18,04
M	737,96	924,22	632,08	1 498,80	161,30	652,38	404,70	155,72	5 167	20
A	656,10	911,58	537,02	1 301,86	153,24	590,62	414,78	152,86	4 718	29,12
M	631,14	836,00	600,10	1 420,80	137,54	613,10	389,24	117,28	4 745	29,58
J	602,98	772,96	536,80	1 239,26	124,66	567,32	351,90	182,42	4 378	17,32
J	649,18	832,70	528,02	1 240,78	138,54	584,12	337,84	77,90	4 389	Pas de sortie
A	652,58	828,76	593,78	1 364,96	139,60	589,40	365,52	136,68	4 671	38,22
S	579,96	749,12	473,36	1 167,74	124,30	515,22	337,30	181,16	4 128	32,68
O	692,66	891,90	575,72	1 380,96	143,16	609,44	398,72	121,66	4 814	25,02
N	607,70	791,82	498,60	1 255,00	121,84	557,56	284,84	101,60	4 219	29,76
D	788,58	1 001,90	636,10	1 524,12	174,62	725,84	422,58	143,34	5 417	25,48
TOTAL	7 935	10 262	6 798	16 163	1 705	7 399	4 535	1 661	56 459	304
Kg/hab	243	291	217		239	220			263	491

TOTAL 2018	7 935	10 262	6 798	16 163	1 705	7 399	4 535	1 661	56 459	304
TOTAL 2017	7 593	10 331	6 886	16 230	1 664	7 280	4 669	1 771	56 424	261
Delta 2018/2017	4,51%	-0,67%	-1,28%	-0,41%	2,49%	1,64%	-2,87%	-6,20%	0,06%	16,53%

* : tonnage d'ordures ménagères total (ordures ménagères résiduelles + emballages et papiers + verre)

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènements (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux, ou encore au niveau des bornes enterrées ou des compacteurs solaires, 317,12 T assimilables aux OMR ont été collectées et acheminées aux exutoires (transit du Port ou ISDND RSE).

Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2018						Total TCO 2018
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	54,04	64,12	109,52	238,03	17,66	149,66	633
F	98,86	49,78	112,56	246,02	17,24	105,70	630
M	84,84	50,38	87,54	243,08	16,20	108,38	590
A	79,74	45,34	90,88	216,36	14,30	95,46	542
M	111,04	41,98	83,88	256,72	12,76	127,54	634
J	76,04	46,84	85,60	191,02	20,58	89,72	510
J	77,50	46,60	103,14	216,98	13,62	91,88	550
A	74,36	66,06	78,54	225,46	14,18	118,64	577
S	76,54	44,26	79,32	200,10	14,26	90,92	505
O	109,36	43,94	92,58	255,54	14,14	117,08	633
N	41,58	24,64	47,20	109,34	15,60	55,60	294
D	103,76	60,18	142,78	274,50	18,48	134,62	734
TOTAL	988	584	1114	2673	189	1285	6833
Kg/hab	30	17	36		27	38	32

TOTAL 2018	988	584	1114	2673	189	1285	6833
TOTAL 2017	1036	650	1003	2859	185	1250	6983
Delta 2018/2017	-4,63%	-10,15%	10,97%	-6,50%	1,93%	2,86%	-2,15%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux ou encore en déchèterie, 204,64 T assimilables aux emballages recyclables ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Centre de tri du Port).

Les déchets végétaux

Mois	Tonnages 2018						Total TCO 2018
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	426,08	97,78	821,16	1602,90	31,88	800,22	3780
F	430,68	89,30	710,62	1304,18	52,00	704,72	3292
M	425,40	85,72	716,44	1296,28	153,90	763,76	3442
A	368,12	57,50	657,24	1284,70	75,60	593,68	3037
M	280,16	140,36	569,14	1218,50	86,06	449,72	2744
J	235,06	111,68	349,06	942,70	49,06	486,04	2174
J	182,50	57,50	293,84	676,14	59,42	288,94	1558
A	187,82	44,20	249,36	646,52	62,48	234,32	1425
S	205,48	30,66	270,48	521,16	31,72	189,18	1249
O	201,46	41,36	246,76	769,44	39,46	239,80	1538
N	198,44	30,06	172,74	507,16	27,40	130,38	1066
D	364,70	44,94	574,22	1039,72	88,88	498,90	2611
TOTAL	3506	831	5631	11809	758	5380	27915
Kg/hab	107	24	165		106	160	130

TOTAL 2018	3506	831	5631	11809	758	5380	27915
TOTAL 2017	3189	675	4740	9496	782	4050	22932
Delta 2018/2017	9,94%	23,12%	18,80%	24,36%	-3,09%	32,83%	21,73%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 410,7 T de végétaux ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de compostage ou de broyage).

Les encombrants

Mois	Tonnages 2018						Total TCO
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	37,26	65,00	71,86	123,02	20,72	88,16	406,02
F	44,14	48,36	136,96	139,58	6,44	118,36	493,84
M	46,04	48,24	100,58	128,12	17,40	105,10	445,48
A	48,98	60,52	124,40	138,70	21,92	88,72	483,24
M	49,76	68,82	120,54	169,06	9,22	106,72	524,12
J	41,94	67,90	108,84	167,52	18,48	73,64	478,32
J	31,52	56,10	89,58	212,06	12,84	57,04	459,14
A	42,62	41,50	125,66	127,42	10,32	67,96	415,48
S	35,84	40,04	95,02	91,38	8,28	36,84	307,40
O	35,80	54,70	87,22	110,18	7,98	51,76	347,64
N	33,34	37,14	94,26	63,54	7,50	20,36	256,14
D	70,14	83,94	105,50	57,10	13,26	53,42	383,36
TOTAL	517,38	672,26	1 260,42	1 527,68	154,36	868,08	5 000,18
Kg/hab	16	19	26		22	26	23

0

TOTAL 2018	517	672	1 260	1 528	154	868	5 000
TOTAL 2017	459	658	901	940	110	635	3 703
Delta 2018/2017	12,72%	2,17%	39,89%	62,52%	40,33%	36,71%	35,03%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 765 T d'encombrants ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de tri du Port ou de Riv. St-Etienne).

ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE Les emballages en verre

Mois	2018						Total TCO 2018
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Zone 1	Saint-Paul Zone 2	Trois Bassins	St Leu	
J	51,46	24,80	71,58	115,94	12,46	36,04	312,28
F	32,02	17,98	45,02	160,72	12,02	71,02	338,78
M	50,48	20,94	53,22	114,84	8,56	53,16	301,20
A	35,94	18,60	57,84	106,20	8,38	68,38	295,34
M	37,70	16,12	66,90	150,06	9,38	60,28	340,44
J	33,24	17,08	37,68	119,06	7,68	46,88	261,62
J	17,40	37,38	71,30	107,50	13,96	51,22	298,76
A	53,14	27,56	56,08	123,46	9,18	51,32	320,74
S	33,52	15,52	49,26	96,12	8,10	46,00	248,52
O	32,72	15,88	54,62	134,56	7,80	74,60	320,18
N	19,86	8,36	42,12	87,18	5,84	28,80	192,16
D	47,02	23,54	41,56	196,54	20,64	77,02	406,32
TOTAL	445	244	647	1512	124	665	3636
Kg / hab	13,5	6,9	20,4		17,4	19,7	16,9

TOTAL 2018	445	244	647	1 512	124	665	3 636
TOTAL 2017	449	240	678	1383	104	648	3502
Delta 2018/2017	-1,09%	1,44%	-4,51%	9,36%	19,07%	2,62%	3,83%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des déplacements de bornes à verre (renversées ou gênantes), aucun apport de verre n'a été acheminé vers l'exutoire (Métal Réunion).

ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE
Filières de valorisation

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage Broyage	Plate-Forme de compostage du Port Plate-Forme de broyage Cambaie Plate – forme de broyage de St-Leu	HCE Suez Suez
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri	Centre de tri du Port /Plateforme de tri des encombrants la Rivière St-Etienne	CYCLEA /ILEVA
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	SUEZ - Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE

(En tonnes)
Apports Mensuels des Déchets non Dangereux hors textiles tous sites confondus)

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	Total général
CARTON	113,26	79,78	98,45	74,98	73,52	76,00	77,28	86,72	79,28	88,42	54,16	88,66	990,51
DV	654,12	404,26	443,56	371,86	350,32	287,22	281,43	280,80	240,28	309,72	184,95	267,18	4075,70
ENCOMBRANT	1128,86	771,10	892,01	751,56	754,26	793,58	833,26	791,08	718,78	852,27	497,92	746,71	9531,39
GRAVATS	466,50	391,02	421,44	426,48	413,66	460,86	445,62	586,54	421,58	574,94	329,36	316,22	5254,22
METAUX	202,36	164,08	194,68	173,36	196,28	214,02	212,64	219,74	194,72	246,38	130,28	190,34	2338,88
PLACOPLATRE	50,90	64,94	68,58	71,00	61,40	69,90	69,60	68,48	80,44	81,42	56,86	61,08	804,60
Total général	2616,00	1875,18	2118,72	1869,24	1849,44	1901,58	1919,83	2033,36	1735,08	2153,15	1253,53	1670,19	22995,29

Apports Annuels des Déchets non Dangereux hors textiles par site

	<i>Carton</i>	<i>Encombrants</i>	<i>DV</i>	<i>Métaux</i>	<i>Déblais</i>	<i>Plâtre</i>	<i>Textiles</i>	Total 2018
Dos d'Ane		13,84	1,52					15,36
Chaloupe	14,28	239,10	45,14		47,88		12,06	358,46
Etang	176,6	1276,52	523,46	289,42	757,98	187,58	5,667	3 217,23
Hermitage	76,708	606,46	257	141,74	368,84	134,46	4,66	1 589,87
Guillaume	52,7	554,08	270,84	118,26	192,358		13,54	1 201,78
Plateau Caillou	105,02	1027,35	435	295,72	522,14		47,38	2 432,61
Mont-Roquefeuil	109,02	795,53	425,23	193,4	512,36		4,84	2 040,38
Pointe des Châteaux	54,98	773,64	270,82	150,16	318,28	11,32	12,63	1 591,83
Thénor	73,98	1102,72	375,5	214,94	394,26	238	15,04	2 414,44
Marine	100,34	709,18	402,83	257,04	704,4	138,6	2,31	2 314,70
Zone Artisanale le Port	118,96	974,53	418,28	229,52	632,58		1,38	2 375,25
Capucines	22,56	469,06	201	172,7	156,5		11,34	1 033,16
St Laurent	85,36	989,38	449,08	275,98	646,64	94,64	17,56	2 558,64
Total 2018	990,51	9 531,39	4 075,70	2 338,88	5 254,22	804,60	148,41	22 995,30

Pour rappel, le tonnage des DEEE collecté en déchèterie était de 1 461 T en 2018.

ANNEXE 5 : Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2018 (base 100 en 2010)

	2010		2017		2018	
	T	Base 100	T	Base 100	T	Base 100
Apport Volontaire (AV)	12 266,2	9,50	25 214,0	19,52	28093,0	21,75
Déchèteries	10 064,2	7,79	21 712,0	16,81	24457,0	18,93
Plâtre		-	618,5	0,48	805,0	0,62
Gravats	2 275,8	1,76	5 085,0	3,94	5254,0	4,07
Ferrailles	955,2	0,74	1 983,0	1,54	2339,0	1,81
Encombrants	4 146,3	3,21	8 092,0	6,26	9531,0	7,38
Déchets végétaux	1 821,8	1,41	3 617,0	2,80	4076,0	3,16
DEEE	343,2	0,27	1 451,5	1,12	1461,0	1,13
Cartons	521,9	0,40	865,0	0,67	991,0	0,77
Verre	2 202,0	1,70	3 502,0	2,71	3636,0	2,81
Porte à Porte (PàP)	116 913,4	90,50	95 040,0	73,57	101227,0	78,36
Ordures ménagères résiduelles + Corbeilles	57 691,4	44,66	56 786,0	43,96	56827,0	43,99
Collecte sélective des recyclables	6 638,0	5,14	6 983,0	5,41	6833,0	5,29
Végétaux	35 784,0	27,70	22 932,0	17,75	27915,0	21,61
Encombrants	13 639,0	10,56	3 704,0	2,87	5000,0	3,87
Dépôts sauvages	3 161,0	2,45	4 635,0	3,59	4652,0	3,60
Total général	129 179,6	100,00	120 254,0	93,09	129320,0	100,11

Ces totaux s'apprécient hors tonnage des prestations occasionnelles mentionnées dans les annexes précédentes.

Cela donne un ratio de production de déchets de 639 kg/hab en 2010 contre 602 kg/hab en 2018, soit une diminution de 5,8% par rapport à 2010.

Pour rappel, la production était de 564 kg/hab en 2017, soit – 12 % de diminution par rapport à 2010. Les variations les plus importantes par rapport à 2017 portent sur les végétaux (+5,5kT) et les encombrants / métaux (+3kT).

Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2018 avec une base en 2010 (sans distinction des modalités de collecte PàP / AV)

Étiquettes de lignes	2010		2017		2018	
	T	Base 100	T	Base 100	T	Base 100
Cartons	521,9	0,40	865,0	0,67	991,0	0,77
DEEE	343,2	0,27	1 451,5	1,12	1 461,0	1,13
Déchets végétaux	38 741,8	29,99	27 157,0	21,02	32 726,0	25,33
Emballages recyclables et papiers	6 638,0	5,14	6 983,0	5,41	6 833,0	5,29
Encombrants	19 810,3	15,34	15 823,0	12,25	18 448,0	14,28
Ferrailles	955,2	0,74	1 983,0	1,54	2 339,0	1,81
Gravats	2 275,8	1,76	5 085,0	3,94	5 254,0	4,07
Ordures ménagères résiduelles + Corbeilles	57 691,4	44,66	56 786,0	43,96	56 827,0	43,99
Plâtre		-	618,5	0,48	805,0	0,62
Verre	2 202,0	1,70	3 502,0	2,71	3 636,0	2,81
Total général	129 179,6	100,00	120 254,0	93,09	129 320,0	100,11